

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-
De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. DENIS BOURRET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3
DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC
PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin 2013 à 19 h
Hôtel Sir Wilfrid – auberge Sainte-Foy
Salle Beaudelaire-Lafontaine
3055, boulevard Laurier
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2013	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. ANDRÉ BOUILLON	4
M. DANIEL PELLETIER ET M. CHRISTIAN DUFOUR	11
ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	14
Mme Hamida Hassein-Bey	
M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD	22
QUÉBEC ARBRES ET HÉRITAGE QUÉBEC	29
Mme Johanne Elsener	
COALITION POUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY	40
M. Pierre Vagneux	
Mme ANNIE CLOUTIER	45
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. LÉONCE NAUD	53
Mme LUCIE LAVIGUEUR.....	62
CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY	69
Mme Christiane Trudel	
M. Luc Trépanier	
DROIT DE RECTIFICATION	
M. PHILIPPE PLANTE.....	74
MOT DE LA FIN	75

**SÉANCE DU 18 JUIN 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio en direct.

15 Je suis Anne-Marie Parent et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20 Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire Denis Bourret, de Karim Chami, Catherine Plasse et Jean Roberge, analystes; de Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la Commission ainsi que de Karine Lavoie qui est conseillère en communication.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Dubé, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

35 Nous avons tenu, les 22 et 23 mai derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Ce soir, nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

40 Le déroulement de la séance de ce soir est le suivant! D'abord nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 3 juin dernier, leur intention de faire une présentation et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45 Les personnes inscrites seront appelées selon cet ordre d'inscription. Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Par la suite et au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si nécessaire, leur point de vue.

50 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront aussi le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle; ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour faire leur présentation.

55 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont toutefois été invités à assister et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Dix (10) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

65 Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75 Nous voulons souligner que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir deux cent vingt-

80 cinq (225) personnes et que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de cent cinquante (150), on peut alors rectifier ce fait.

85 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance ce soir à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

90 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

95 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 20 septembre 2013. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres, et la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

110 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

120 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle ou sur vos chaises et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

125

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ANDRÉ BOUILLON**

130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons maintenant procéder à entendre les mémoires, et j'invite notre premier participant, monsieur André Bouillon, à venir faire sa présentation.

135

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Avant toute chose, j'aimerais faire un bref avertissement quant à la présentation que je vais vous faire. Sauf mention contraire, les photos ont été prises par moi-même. Quant aux cartes et figures, elles ont été produites à partir de sites Internet mis en ligne et à la disposition de tous.

140

Les opinions qui sont exprimées dans ce mémoire n'engagent que ma responsabilité et ne doivent pas en aucune façon être imputées à l'un ou l'autre des organismes pour lequel j'ai travaillé ou je travaille.

145

Ce devoir de réserve étant maintenant fait, j'en profite pour vous remercier de l'occasion qui m'est offerte de vous présenter ici le présent mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Fervent amateur...")

150

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "... ... même lent...")

Va l'avoir parcouru en quelques heures au maximum.

155

Maintenant, il y a une phase 2 qui est annoncée, elle va donner accès à d'autres sites, notamment à la plage Jacques-Cartier. Les temps de promenade, les temps de séjour sur place risquent de se prolonger.

160 Et là maintenant, on parle d'une phase 3, et cette phase 3 là va prévoir des activités en lien notamment avec un bassin de baignade, un miroir d'eau; et on sait que quand on a une famille ou des enfants et qu'on se déplace près d'une piscine, généralement, c'est pas pour quelques minutes, c'est pour des périodes relativement prolongées.

Alors le temps de stationnement des véhicules risque d'être prolongé d'autant.

165 La promenade, par ailleurs, va atteindre un total de huit kilomètres et demi (8 ½), alors je vous laisse imaginer les randonneurs qui désireraient la parcourir au complet, ça risque de prendre un certain temps. Encore là, les véhicules risquent d'être stationnés plus longtemps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans l'étude d'impact...")

170

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... et l'anse au Foulon.")

Alors sur cette carte, vous voyez un site approximatif évidemment, entre le Bois-de-Coulonge et les futurs sites qui seront aménagés.

175

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Cet escalier...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'autres Québécois.")

180

Mon second groupe de solutions – mais avant d'y passer, je voudrais tout de même vous montrer des images!

185 Celle-ci, c'est un kiosque qui est localisé à Bois-de-Coulonge et qui surplombe le lieu où cet escalier-là pourrait être aménagé. Tout près de ce petit kiosque, il y a un sentier qui donne une vue sur la falaise où on voit les futures installations où va se faire la promenade Samuel-De Champlain phase 3.

190 C'est une vue aérienne, ici, celle-ci est issue de Bing Maps. On voit la falaise, le Bois-de-Coulonge et par ailleurs, en contrebas, la marina et les sites publics qui seront éventuellement aménagés.

Ce qui m'amène au second groupe de solutions dont j'ai parlé, les navettes fluviales! Dès 1997...

195

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La ZIP-Québec...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... sur le Saint-Laurent.")

Ces études-là ont déjà été publiées lors d'audiences publiques antérieures.

200 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Sur la base...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... pour les randonneurs.")

205 En un mot, vous faites la promenade Samuel-De Champlain, vous pouvez traverser par la traverse Québec-Lévis, vous revenez par le Parcours des Anses et vous traversez via une navette qui est localisée plus à l'ouest.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Qu'il me soit...")

210 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'autres Québécois.")**

Vous avez une photographie ici du quai des Cageux, directement en face ou à peu près de la marina de Saint-Romuald.

215 Puis je précise qu'il y a des équipements déjà en place. Il y a un petit café-terrasse, une aire d'attente, toutes choses qui pourraient faciliter par ailleurs la rentabilisation de ces équipements-là grâce à une navette fluviale.

Troisième groupe de solutions, des navettes ferroviaires!

220

Ici, j'en ai imaginé une entre Sainte-Foy et l'anse au Foulon. Il existe une voie ferroviaire qu'on appelle l'antenne Champlain, et cette antenne est très peu utilisée. Selon le promoteur, les informations que j'en ai obtenues, c'est qu'il y passe trois (3) trains par semaine aller-retour.

225 À trente kilomètres-heure (30 km/h) en partant de la gare de Sainte-Foy, ça prendrait quinze (15) minutes pour se rendre au site du bassin d'eau proposé.

230 Je peux comprendre qu'il puisse y avoir des réticences d'utiliser l'actuelle gare, parce qu'elle sert à d'autres choses aussi. Il y a du triage, son stationnement sert également aux gens qui veulent se rendre dans les villes de Montréal, Toronto ou ailleurs.

235 Il y a à cela une solution! Il existe des terrains qui appartiennent à la Commission de la capitale nationale à cet endroit. Ces terrains-là, vous avez une cartographie ici, en bordure de l'antenne Champlain, ils sont déjà utilisés à des fins de stationnement, ça sert de stationnement de transit parfois pour des gens de la rive sud, mais également de stationnement de surplus pour les gens qui veulent se rendre à l'Aquarium de Québec. Tout ça appartient à la Commission de la capitale nationale.

240 Alors simplement en aménageant sur les terrains en cause un quai d'embarquement, on ne viendrait pas nuire au trafic ferroviaire, surtout qu'en fin de semaine, il n'y a pas de trains sur cette voie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245 Je vous rappelle, monsieur Bouillon, qu'il vous reste trois (3) minutes pour conclure!

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

250 Très bien. Alors une autre navette ferroviaire, celle-là à partir des quartiers de Saint-Malo et de Saint-Sauveur jusqu'au site du Foulon!

Celle-ci appartient au Canadien Pacifique. Elle passe dans un tunnel, tunnel du Canadien Pacifique construit en 1930.

255 Encore là, le trafic ferroviaire maximum de dix (10) trains par semaine, selon les informations que j'ai obtenues, cinq (5) trains qui font un aller-retour vers le port de Québec, ça laisse beaucoup de temps pour d'autres utilisations, notamment le transport de passagers.

260 Le train mesure un mille (1 mi), en kilomètre, c'est un point soixante-deux kilomètre (1,62 km), et en comptant les approches situées tout près vers un terrain propriété de la Ville de Québec, ici sur la photographie, terrain qui serait propice à l'aménagement d'un quai d'embarquement, on aurait un parcours de deux virgule huit kilomètres (2,8 km) pour donner accès à l'anse au Foulon, à la vitesse considérable de trente kilomètres-heure (30 km/h), ça vous prendrait cinq minutes et demie (5 ½), je dis bien cinq minutes et demie (5 ½), pour amener les gens des quartiers Saint-Malo et Saint-Sauveur
265 à la promenade Samuel-De Champlain.

Le passage dans le tunnel durerait trois (3) minutes.

270 C'est tout ce qui sépare les quartiers de la basse-ville localisés au nord du boulevard Charest de la promenade Samuel-De Champlain.

Un peu plus loin, vous allez comprendre que les deux (2) voies ferroviaires dont je viens de parler sont en lien et que cette navette, par exemple les fins de semaine, pourrait partir de Sainte-Foy jusqu'à Saint-Malo selon certains allers-retours.

275 Et quant à diminuer l'utilisation de l'automobile, pourquoi pas diminuer le kilométrage des camions à la promenade Samuel-De Champlain! Et là, le temps me manque, je vais aller plus vite!

280 Dans l'étude d'impact, on signale qu'un tunnel comme celui du Canadien Pacifique pourrait être utilisé de façon mixte à la fois par les camions, les autos et les trains. Ça existe déjà.

285 Un tel tunnel existe en Amérique du Nord, en Alaska, entre Anchorage et Whittier. Le seul aménagement que ça prend, c'est celui que l'on retrouve – excusez-moi si je passe vite – bon, à Whittier, il y a le train, et on peut utiliser l'automobile dans le même tunnel qui est, en passant, un tunnel simple. Il n'y a pas de voies doubles.

290 La seule façon de faire, pour que le train devienne ferroutier, excusez-moi le terme, c'est simplement de faire comme un passage à niveau. Deux (2) bandes de caoutchouc chaque côté du rail, une bande d'asphalte, sur un point six kilomètre (1,6 km), c'est pas exorbitant comme aménagement. Ça permettrait la réutilisation au mieux du tunnel, le lien entre le quartier Saint-Malo et Saint-Sauveur vers le fleuve.

295 Ça permettrait aux camions d'éviter de passer sur la promenade Samuel-De Champlain où, en cas d'accident, si les camions peuvent pas passer par une voie routière, pourraient passer par là.

On pourrait imaginer les fins de semaine quand le tunnel est peu ou pas utilisé, que des autobus de type Écolobus qui fonctionnent à l'électricité, puissent le parcourir, et ça permettrait de donner accès, encore là, au fleuve à beaucoup plus de Québécois.

300 Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je terminerai simplement en disant!

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 20)

PAR LA PRÉSIDENTE:

305 Merci monsieur Bouillon pour vos suggestions!

Est-ce que vous avez consulté les représentants de la voie ferrée pour voir si la cohabitation serait possible, et puis si on pourrait utiliser leurs voies ferrées?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

315 Non, je ne les ai pas consultés. Ce que je sais par contre, c'est que les trains qui circulent sur les deux (2) voies ne roulent là que les fins de semaine, pardon, que la semaine, et que les fins de semaine, ces voies ferrées là sont libres.

320 J'ai pris des photographies du tunnel du CP entre autres une fin de semaine, et il y avait un groupe de jeunes qui squattaient au milieu de la voie ferrée, qui s'étaient fait un feu de camp, qui avaient passé là plusieurs heures probablement dans des agapes un peu nébuleuses, mais c'est vous dire à quel point l'utilisation de ces voies ferrées là est faible.

325 Je pense que ce serait, pour le Canadien National ou le Canadien Pacifique, une occasion de bons citoyens corporatifs que de permettre l'utilisation de la voie ferrée à des fins autres que le transport de marchandises.

Je rappelle que la Commission de la capitale nationale va déplacer la voie du Canadien National, va payer pour ce déplacement, on va refaire à neuf une voie ferrée sur laquelle il passe actuellement six (6) trains par semaine.

330 Puis ce serait peut-être de bon aloi que le Canadien National permette son utilisation certaines autres journées pour que le public, de façon générale, puisse avoir accès à la promenade.

PAR LA PRÉSIDENTE:

335 Est-ce que d'après vous, le tunnel est en bonne condition?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

340 Il est utilisé à chaque semaine pour des fins du transport de matières pour approvisionner le port de Québec.

345 Maintenant, je vous cacherais pas qu'il pourrait, avec une utilisation un peu plus grande, être rentabilisé, puis cette rentabilisation-là pourrait peut-être permettre à son gestionnaire de le remettre à niveau.

Et quand je disais qu'on pouvait le transformer en tunnel ferroucier, bien, probablement que des aménagements conséquents pourraient être faits au même moment.

350 Je précise que c'est un tunnel qui mesure un point six kilomètre (1,6 km), on est loin du tunnel en Alaska qui, lui, en mesure quatre (4 km), et en Alaska, il a fallu construire des routes pour mener à ce tunnel pour briser l'isolement de Whittier; et malgré l'éloignement, et on est en Alaska, dans des conditions de neige, des conditions particulièrement difficiles, le tunnel de Whittier est un des plus rentables en Amérique du Nord, chiffres à l'appui. On pourrait éventuellement vous les trouver.

355

Alors imaginez l'image pour Québec, le plus long tunnel ferroutier du Canada, probablement le seul ferroutier du Canada, l'utilisation mixte, et tout ça pour favoriser l'accès à la promenade Samuel-De Champlain.

360 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonsoir. Une question au niveau du ferroutage! À partir de l'expérience que vous connaissez en Alaska, comment fonctionne un petit peu la cohabitation du point de vue sécuritaire entre les camions puis les trains?

365 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

C'est aussi simple qu'un passage à niveau. Vous avez, bon, il y a des aires d'attente, un horaire selon la direction que vous prenez dans le tunnel.

370 Vous comprenez que c'est un tunnel à sens unique, dont le sens unique s'inverse à toutes les vingt (20) minutes. Il y a des aires d'attente, vous attendez que le passage tourne au vert, les barrières se lèvent et là, vous rentrez dans le tunnel avec votre véhicule.

375 Quand le feu est rouge, les barrières se baissent, un peu à l'image d'un passage à niveau, et vous êtes en attente. Et là, il y a un train qui passe ou bien les autres véhicules qui sont en sens inverse et qui viennent vers vous.

380 Mais à toutes les vingt (20) minutes, le trafic s'inverse au point de vue routier et de temps à autres, il est complètement bloqué, parce qu'un train va passer. Ça fonctionne de façon, en fait depuis cinq (5) ans que ce tunnel fonctionne, au moins, et que je sache, il y a jamais eu d'incidents notables dans le tunnel.

385 Vous trouverez les informations dans mon mémoire à l'égard des sites Internet donnant accès au gérant dudit tunnel qui est notamment le Département des transports de l'Alaska.

PAR LA PRÉSIDENTE:

390 Merci beaucoup monsieur Bouillon.

DANIEL PELLETIER ET CHRISTIAN DUFOUR

395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons maintenant entendre une présentation verbale, monsieur Daniel Pelletier, qui sera accompagné de monsieur Christian Dufour!

400 **PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur Bourret.

405 **PAR M. DANIEL PELLETIER:**

Bonsoir.

410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

415 Voici Daniel Pelletier. Avant toute chose, je tiens à remercier le Centre des services partagés, parce que ce matin, quand j'ai passé ici et que j'ai constaté l'accessibilité au sujet de la porte, on n'aurait pas pu rentrer, si le Centre des services partagés n'avait pas effectué en cours de journée les aménagements nécessaires pour nous permettre de rentrer.

420 **PAR M. DANIEL PELLETIER:**

Merci.

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

425 Je tiens également à remercier le BAPE pour l'aménagement horaire effectué pour notre présentation.

Je tiens aussi à féliciter monsieur Bouillon pour le mémoire qu'il vient de présenter, parce que je trouve que ça fait preuve d'une vision articulée, futuriste et parfaitement globale de l'ensemble de la situation puis ses applications.

430

Je voudrais quand même bonifier pour que la navette, les navettes fluviales soient accessibles aux personnes handicapées, ce qui se fait également dans de nombreux pays, également pour que le lien mécanique entre le Bois-de-Coulonge et la promenade soit un lien mécanique accessible aux personnes en fauteuil roulant, genre funiculaire, ce qui en termes de coût n'est pas beaucoup

435 différent, et également que les navettes, que le train soit également accessible. Que ce soit pas
comme le nouveau train de Charlevoix qui est flambant neuf et qui n'est pas accessible.

Ceci étant dit, je vais vous lire la présentation de monsieur Pelletier, je la lis pour lui, c'est lui
440 qui l'a rédigée, c'est lui qui l'a faite. Monsieur Pelletier, c'est un ami, puis il a de la difficulté à parler,
alors c'est moi qui va lire sa présentation. Je vous remercie.

Il y a quelques années, j'ai fait des représentations aux séances du conseil de l'Hôtel de ville
pour avoir accès aux Métrobus avec notre fauteuil roulant. Depuis le 18 juin 2011, nous avons accès
445 aux Métrobus 800-801 et depuis l'année dernière, le 802.

Maintenant, nous faisons la demande d'avoir accès au parcours 400 longeant la piste cyclable
sur le boulevard Champlain. En effet, quand nous prenons la piste cyclable, arrivés au bout de notre
parcours, nous manquons d'énergie pour revenir au point de départ.

450 Avoir accès au parcours 400 nous permettrait ainsi de pouvoir bénéficier, comme nos
concitoyens, au moment où nous le souhaitons, de même qu'en toute sécurité et liberté, des
aménagement que vous prévoyez effectuer.

Fréquemment en effet nous nous rendons aux pistes à l'improviste par temps ensoleillé.
455 Comme vous devez savoir, il est rendu très difficile de prévoir la température, ajoutez les délais de
réservation pour le transport adapté et le tout devient un casse-tête.

Si au moins une fois par heure ou par deux (2) heures, un 400 accessible pouvait passer, déjà
ce serait plus acceptable.

460 Il s'agit d'indiquer l'heure tout simplement. D'ailleurs, nous sommes habitués, puisque toutes
les stations de Métrobus ne sont pas encore toutes accessibles.

Nous vous remercions de l'attention portée à ma demande et espérons sincèrement que vous
465 saurez faire preuve d'intelligence autant que de civisme. Daniel Pelletier.

Je vous remercie madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Merci monsieur Pelletier, merci monsieur Dufour.

Je voudrais vous demander, vous utilisez la piste présentement?

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

475

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480

Vous y accédez par où?

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

485

Moi, on peut accéder par le Vieux-Port. Moi, je la prends par le Vieux-Port ou encore, ma mère demeure pas loin d'ici sur Lavigerie, je descends la côte, puis j'arrive à la station des Cageux. Je peux faire d'un bout à l'autre.

490

Sauf que je peux pas faire l'aller-retour. Il y a différents endroits par où on peut la prendre aussi.

Si on va à Lévis, on peut la prendre à partir du traversier, on s'en va sur la piste le long du boulevard Champlain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

495

D'accord, merci.

On vous remercie pour votre présentation.

500

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

Merci beaucoup.

PAR M. DANIEL PELLETIER:

505

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

510

Bonne soirée.

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

Bonne soirée madame.

515

ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

520

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai maintenant la Zip de Québec et Chaudière-Appalaches, madame Hamida Hassein-Bey.

525

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Bonsoir. Alors notre mémoire va porter essentiellement sur l'anse Saint-Michel.

La ZIP de Québec, vous savez, on est un organisme de conservation, de mise en valeur et réhabilitation du fleuve Saint-Laurent.

530

On a été fondé en 91 et on a des membres de tous les secteurs. Alors ce que je vais présenter comme mémoire, et j'espère que vous avez la bonne version aujourd'hui, ça représente un peu la vision de nos membres, et le mémoire a été travaillé par plusieurs personnes que je représente.

535

Le territoire d'intervention de la ZIP, c'est la Côte-de-Beaupré, l'île d'Orléans, la MRC de Bellechasse, Québec, Lévis, MRC de Portneuf, MRC de Lotbinière. Alors depuis vingt (20) ans, moi, je suis ce qui se passe sur le territoire.

540

Dans le cadre du Plan Saint-Laurent, on nous a demandé de faire des consultations publiques et de définir les priorités du milieu et de rédiger un PARE, le Plan d'action et de réhabilitation environnementale.

545

Et les enjeux de la population se résument à l'accessibilité publique du fleuve Saint-Laurent, à l'assainissement des eaux en vue des usages, à la réhabilitation des milieux pour la flore et la faune, la protection des paysages naturels et bâtis, l'éducation et la sensibilisation de la population.

On a fait un plan d'action avec des actions bien ciblées des plages qui résument ce que la population voulait.

550

555 Pour vous dire, pour le secteur de Québec-Lévis, le PARE a été rendu public en 98, et vous voyez notre emblème, c'était l'ancienne plage de l'anse au Foulon. C'était un "fleuve en héritage", et on voit un enfant qui met sa main dans le fleuve. Donc la plage de l'Anse au Foulon en tant que telle, naturelle, est inscrite dans le PARE depuis 98; et depuis 98, on attend que cette plage soit aménagée.

Notre vision, c'était des rives à retrouver, un fleuve à raviver, une région à développer de façon durable.

560 Je vais dire dans le PARE comment on l'a fait. C'est à partir de cette vision, c'est des usages reliés à l'eau.

565 On avait analysé dans le temps, en 98, les vingt (20) kilomètres de berges le long du Saint-Laurent en rive nord, puis on s'est dit, où est-ce qu'on peut avoir un accès direct au fleuve! C'était pas la vision qu'on avait de réaménager le boulevard Champlain, parce qu'on savait qu'il était enroché. Donc on a ciblé la plage de l'anse au Foulon.

570 Les accès au fleuve, il y a tout le temps des obstacles de toutes sortes. À l'anse au Foulon, vous voyez, déjà il y a une partie qui est occupée par le secteur industriel. La phase 1, c'est vrai qu'elle est très populaire, les gens se baladent, mais ils n'ont pas vraiment accès direct au fleuve Saint-Laurent. Il y a énormément d'enrochement, et on peut rien faire, parce que les enrochements vont rester là. Donc c'est notre conclusion.

575 Pour la phase 3, notre conclusion, ce qu'on réalise, ce qu'on nous propose, c'est du bétonnage, parce qu'on va installer une piscine, donc c'est du béton. L'enrochement est rehaussé, la baignade n'est pas autorisée.

580 Pourtant, la Ville, je suis venue assister aux soirées d'information, la Ville proposait aussi et prévoit des bassins de rétention pour remédier au problème de surverses. Et ce qui est étonnant, tout le monde sait que la qualité des eaux de baignade s'est améliorée; même nous, on a fait la modélisation de la qualité des eaux, puis l'eau s'est améliorée, la qualité s'est améliorée. Puis ce que j'ai entendu, c'est qu'il y aurait trois (3) surverses pendant tout l'été pour ce secteur-là en temps de pluie.

585 Alors je ne comprends pas pourquoi on va finalement amener tout le monde, on leur dit, écoutez, le fleuve n'est pas baignable, mettez-vous en haut dans un bassin d'eau qui va coûter six millions de dollars (6 M\$)!

590 Donc notre préoccupation, c'est vraiment que la phase 3 soit accès direct, soit accès sur une réelle accessibilité au fleuve.

Donc par rapport à nos préoccupations, on trouve que la phase 3, surtout pour l'anse Saint-Michel, ne répond pas à la vision et les actions qu'on a menées pendant toutes ces années.

Donc je donnerais les principales recommandations!

595

Que le projet bien sûr soit revu, afin de faire un site de l'anse Saint-Michel un accès public pour une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent.

600

Je vous dis franchement, juste dans Portneuf, vous voyez partout maintenant la publicité, cinq (5) municipalités riveraines qui se sont mises ensemble pour faire la promotion des usages et des accès au fleuve, pour permettre la baignade. Donc on voit bien que l'avenir, c'est pour les usages qui sont reliés au fleuve Saint-Laurent.

605

Juste aujourd'hui, il y a une municipalité qui m'a appelée et qui était toute contente d'aller ouvrir un site de kayak pour la Route bleue. Donc c'est ça l'avenir.

Et ce qu'on trouve dans le concept, la seule possibilité où on pouvait vraiment avoir des usages reliés à l'eau, c'était à l'anse Saint-Michel, et c'est ce qu'il faut viser.

610

Donc on dit que le concept soit revu en misant davantage sur l'ensemble des usages reliés à l'eau, la baignade, l'activité de contact primaire, la pêche.

615

La pêche, juste avec l'introduction du bar rayé, dans quelques années, pas tout de suite parce que ça ça serait introduit quand même mais dans quelques années, on peut pêcher le bar rayé. Donc il y aurait de plus en plus de poissons dans la région, donc il faudrait que le concept soit vraiment axé sur ces usages-là; le nautisme.

620

En vertu des principes supposés régir le projet, parce que même le projet, ils disent qu'ils veulent refaire vivre la plage de l'anse au Foulon, mais la plage de l'anse au Foulon, dans le temps, on se baignait, on mettait les pieds dans l'eau, dans le fleuve Saint-Laurent, on mettait pas les pieds dans un bassin d'eau.

625

Que le projet fasse l'objet d'une véritable intégration avec l'environnement immédiat sans barrière physique ni discontinuité entre le haut marais très artificialisé, il est très artificialisé, et le reste du marais.

630

En 2006, on a participé aux audiences du BAPE, il y a eu un très bon rapport qui a été fait, puis il y a eu des recommandations qui ont été faites. C'est vrai que le temps ne permettait pas de voir toutes ces recommandations.

Ce qu'on propose, c'est que la CCNQ tienne compte de ces recommandations qui, justement, étaient axées sur l'accès à l'eau et aux usages, l'accès au fleuve pour des usages reliés à l'eau.

635 Que l'aménagement de l'anse Saint-Michel fasse l'objet d'interventions simples et peu coûteuses, respectant l'aspect naturel du site sans bassin ni miroir d'eau.

640 Pendant des années, on s'est impliqué avec Rivières vivantes pour la renaturalisation de la rivière Saint-Charles, puis on faisait la descente avec eux, on organisait la descente en canot de la rivière Saint-Charles, pour sensibiliser les politiciens, la population, comme quoi si une rivière était naturelle puis accessible, ça aurait été intéressant pour eux.

645 Puis la rivière Saint-Charles aussi a été bétonnée, puis qu'est-ce qu'on a fait des années après, on a enlevé le béton. Il faudrait pas que ça arrive encore ici au bord du fleuve.

Que la CCNQ fasse une analyse prospective des usages, de sorte que l'aménagement soit conçu en fonction de l'état du Saint-Laurent et des potentialités d'usage du 21^e siècle.

650 Et pour ça, on dit que le quai Frontenac doit être aménagé en vue de la pêche sécuritaire. De plus en plus, il y a des pêcheurs ici, puis ce serait très important que le quai soit vu avec des pêcheurs qui pêchent, et comment ils peuvent l'utiliser, pas juste déambuler.

655 Qu'une rampe de mise à l'eau soit intégrée aussi au projet, et on parle de l'anse Saint-Michel.

Que l'anse Saint-Michel devienne un lieu stratégique d'initiation au nautisme et d'escale pour les kayakistes.

660 Et puis qu'il y ait quand même une signalisation informant clairement les usagers des courants et des marées qui soit développée et mise en place. Très souvent, autour de nous, on entend des gens dire, oui, mais l'anse au Foulon, c'est pas sécuritaire, il y a beaucoup de courant. Il peut y avoir vraiment la mise en place de mécanismes de sécurité, on l'a souvent expliqué dans nos rapports, pour que les gens puissent avoir accès justement à l'eau. Donc avec une signalisation, on est certain que les gens vont faire attention.

665 Puis une des recommandations, et pour qu'il y ait un succès de ce projet-là, on recommande qu'il y ait un comité qui soit mis sur pied afin d'étudier les recommandations du BAPE et de suivre l'évolution du projet.

670 Puis ce serait intéressant qu'avant d'arriver à la version finale du projet, en tenant compte
des recommandations du BAPE, et qu'il y ait une exposition publique qui soit réalisée afin de
montrer à la population le concept final qui a été retenu, qui a été travaillé avec le comité de travail.

675 Avant de finir, justement j'avais quelques recommandations, et puis je voudrais pas
justement – dans le mémoire on parle aussi de navette fluviale!

680 On avait justement, comme monsieur disait, on avait élaboré un concept de navette fluviale,
et jusqu'à 2008, on a travaillé très fort sur le projet, pour que la CCNQ intègre justement ou
aménage le quai du Cageux pour recevoir une navette.

685 Le quai du Cageux est déjà aménagé pour recevoir une navette, puis pour justement
terminer le concept, je sais que c'est en dehors de la zone d'étude pour la phase 3, ce serait
important que la CCNQ voit, avec d'autres intervenants, comment on peut justement terminer le
concept de la promenade Samuel-De Champlain.

690 Donc pour nous, l'aménagement de l'anse Saint-Michel doit être conçu en fonction des
nouvelles réalités et des usages à récupérer.

695 Pendant les vingt (20) dernières années où je suis impliquée dans la mission du fleuve Saint-
Laurent, partout j'entends des gens dire, ah, on veut avoir accès à l'eau, on veut pêcher, on veut se
baigner, puis c'est cette vision qui est véhiculée partout.

700 Il faut que la CCNQ justement voit la phase 3 dans ce contexte-là, parce que c'est la seule
place où on peut avoir accès, je dirais, direct à l'eau.

705 Et je dirais qu'après trente (30) ans d'efforts financiers, techniques et humains, la population
est prête, je pense, pour un nouveau rapport avec le fleuve Saint-Laurent.

710 Alors merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Merci beaucoup. Vous favorisez donc l'accès physique au fleuve à l'anse Saint-Michel pour
la baignade, pour le nautisme.

720 Mais il y a un marais qui s'est formé à proximité, comment vous voyez la cohabitation des
deux (2)?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

710

Je pense pas qu'il y ait un problème entre le marais et la plage en tant que telle.

Si on délimite bien la plage, et je sais que dans mon comité, on ne veut pas qu'on touche au marais. C'est-à-dire, il faut respecter l'intégrité écologique.

715

C'est certain qu'à un moment donné, on a pensé à l'ensablement de la plage, mais il y a des lois, comme la Loi sur les pêches, c'est impossible. Et c'est cette vision qui est véhiculée.

720

C'est qu'il peut y avoir une cohabitation. Je peux vous dire, si vous allez juste à Saint-Antoine, il y a un quai, et juste à côté, il y a une rampe de mise à l'eau, il y a des kayakistes qui utilisent le quai à marée haute, il y a un très grand marais, puis ça dérange pas. Qu'ils mettent les pieds dans l'eau, même s'il y a un marais, il y a pas de problème.

725

Il peut y avoir une cohabitation. Mais la plage est là. Donc on peut l'utiliser.

Mais donnons accès à l'eau. Et pourquoi doit-on vraiment dépenser six millions de dollars (6 M\$) pour un bassin d'eau? Et pour nous, on a une vision, je vais vous dire que six millions de dollars (6 M\$), on peut aménager beaucoup de rampes de mise à l'eau ailleurs sur le territoire; il y a beaucoup de municipalités qui ont besoin de cet argent-là.

730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

735

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonsoir. Vous avez parlé tantôt d'une analyse prospective des usages. Vous m'entendez peut-être mal!

740

Vous avez parlé d'une analyse prospective des usages tout à l'heure pour tenir compte des nouvelles réalités au niveau des utilités au niveau du fleuve, pouvez-vous vous exprimer un petit peu plus là-dessus?

745

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Bien, l'analyse prospective, juste au niveau de la baignade, on s'en va déjà maintenant en temps de pluie, la qualité de l'eau est très bonne pour la baignade à soixante-dix pour cent (70 %) du temps.

750 Nous avons même, nous, élaboré un modèle de fermeture de plage en temps de pluie. Pour la plage Jacques-Cartier, par exemple, on peut fermer pendant vingt-quatre (24) heures, puis on attend, puis après, on peut se baigner.

755 Donc c'est tenir compte de tout ça. Parce que quelqu'un qui présente – puis la Ville de Québec, ils l'ont annoncé, ils vont construire des bassins d'eau. Donc il n'y aurait plus de surverse à, comment dirais-je, à l'anse au Foulon. En fait, ils ont dit trois (3) surverses pendant tout l'été. C'est ça, tenir compte de ce qui se passe.

760 Donc si on tient compte de ce qui va se passer dans le fleuve Saint-Laurent, on peut pas vraiment construire des bassins d'eau, pourquoi, surtout avec un climat – si on va avoir à chaque été un climat comme, on va pas utiliser tout le temps cette piscine. On n'est pas quand même à Cuba ou au Mexique pour dépenser six millions de dollars (6 M\$), alors que pendant des années, on a investi des millions de dollars justement pour assainir ce fleuve Saint-Laurent. Puis tout ce qu'on propose, c'est une vision, je dirais, des années soixante-dix, c'est quasiment ça.

765 Parce que le fleuve, la pêche, il y a eu beaucoup d'efforts, ce qu'on appelle, quand vous dites l'analyse, il y a eu beaucoup d'efforts pour justement développer ou conserver la population de poisson. Juste au niveau du bar rayé, on a tout fait, il y a des millions de dollars qui ont été investis pour la réintroduction du bar rayé.

770 Les gens peuvent pêcher. Mais très souvent, ils n'ont pas accès pour pêcher.

775 Donc c'est tenir compte de tout ça. Voir qu'est-ce qui va arriver, puis c'est malheureux d'arriver au moment où on peut donner vraiment, comment dirais-je, redonner le fleuve aux Québécois, c'est dommage de montrer avec des millions de dollars, parce que ça coûte cent millions (100 M\$) quand même, montrer à la population qu'on peut pas se baigner.

780 Et je peux vous dire, la région de Québec, c'est la seule qui n'a pas une plage de baignade dans tout le fleuve. Vous allez à Montréal, ils ont leur plage Doré, à Trois-Rivières ils ont l'île Saint-Quentin et l'île Saint-Quentin est gérée avec justement un système justement de fermeture de la plage quand il y a beaucoup de coliformes fécaux, ils ferment la plage.

785 Et si on veut que les prochaines générations justement se baignent, c'est maintenant qu'on doit commencer à voir qu'est-ce qu'on peut faire avec le fleuve Saint-Laurent. C'est pas juste déambuler et dépenser.

C'est drôle, parce que c'est vrai que les gens aiment ça, le fleuve, et c'est étonnant que, comment dirais-je, nous, quand on a annoncé la plage de l'anse au Foulon en 98, avec l'achat des

790 terrains, c'était cinq millions (5 M\$), on nous prenait pour des "flyés", mais là, on annonce un projet à cent millions de dollars (100 M\$), mais il y a beaucoup de cet argent-là qui ne s'en va pas pour donner accès au fleuve. C'est vraiment donner – c'est le béton.

795 Donc je pense qu'on a une opportunité à saisir pour donner accès, un réel accès au fleuve Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE:

800 Vous parlez d'accessibilité au fleuve, vous en voyez combien d'accessibilités dans la phase 3, des endroits précis où on peut avoir une accessibilité au fleuve?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

805 Bien, il y a l'anse Saint-Michel. Moi, il y a le quai qui va être réaménagé.

Mais tout le reste, si vous voyez bien comme il faut, c'est tout le reste. Ils ont fait aussi le sentier des Grèves, mais même pour le sentier des Grèves, quand même, il faut aller loin, il faut connaître où se trouve le sentier des Grèves.

810 La promenade Samuel-De Champlain, il faut dire que c'est pas naturel, c'est de l'enrochement. La seule place, à mon avis, c'est la plage de l'anse au Foulon. Enfin, la plage, c'est l'anse Saint-Michel. Ou le quai Frontenac, c'est ça, le quai Frontenac qui doit être aménagé.

815 Dans notre mémoire, on parle d'interprétation. Puis même l'interprétation doit se diriger vers ces usages-là. C'est pas pour interpréter l'histoire; la phase 1, c'était l'histoire; la phase 2, c'était l'enrochement. Donc maintenant, donnons l'accès au fleuve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Très bien, merci beaucoup madame Hassein-Bey.

PIERRE FRANÇOIS RICARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

825 J'appelle maintenant monsieur Pierre-François Ricard.

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

835 **PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:**

Mon mémoire va porter sur la trame historique et identitaire de Sillery dans le cadre du projet de la phase 3 de l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de l'Église à Sillery et la côte Gilmour.

840 J'ai discuté de certains points de mon mémoire avec d'autres personnes, de la Société d'histoire de Sillery, mais mon mémoire reflète uniquement mes opinions personnelles.

845 Il faut savoir que pour une ville qui a plus de trois cent cinquante (350) ans, il existe une documentation bibliographique et iconographique très abondante sur l'histoire et l'occupation du territoire de Sillery qui a été établie d'ailleurs par la Société d'histoire de Sillery qui s'appelle "Bilan historiographique des ouvrages portant sur Sillery".

850 Les ouvrages que nous avons consultés principalement, vous les connaissez sans doute, celui d'André Bernier "Le Vieux-Sillery", dans les cahiers du patrimoine numéro 7, gouvernement du Québec, déjà paru en 1977, et qui contient une bonne documentation iconographique.

L'ouvrage de Ghislaine Boucher "Sillery 1637-1987 Terre mariale et missionnaire (la mission spirituelle de Sillery)".

855 Danielle Dion McKinnon "Sillery: Au carrefour de l'histoire", publié en 1987.

Et l'ouvrage de P.-A. Lamontagne "L'histoire de Sillery 1630-1950", qui a été rédigé par Robert Rumilly en 1952.

860 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "En complément...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur son territoire.")

865 Le Grand Séminaire a été aménagé depuis à un autre endroit.

Dans la première partie, nous parlons de Sillery, terre amérindienne! Après chaque section que je présente, je vais introduire une proposition.

870 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le territoire riverain...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... Saint-Joseph.")

Qui est situé donc à l'ouest du territoire sous étude.

875 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Elle est financée...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... bâtiment historique.")

880 Qui est le chevalier Noël Bruslart de Sillery? Dans mon mémoire, j'ai des encadrés qui parlent de personnages historiques importants. Je les lirai pas au complet pour me concentrer davantage sur les propositions!

PAR LA PRÉSIDENTE:

885 Je vous rappelle, monsieur Ricard, que vous avez à peu près la moitié de votre temps d'écoulée! Nous avons eu votre mémoire en main auparavant, donc nous l'avons lu, peut-être passer à vos propositions!

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

890 Mes propositions. Donc un des personnages importants, au niveau de la fondation de la ville de Sillery, c'est le chevalier Noël Bruslart de Sillery qui est commémoré par un monument et par un buste en bronze près du centre communautaire. Donc ma proposition 2!

895 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les armoiries...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 5), 3^e ligne, "... le ruisseau Saint-Denys...")

900 Ce sont deux (2) ruisseaux qui se jettent le long du fleuve, sur le long du boulevard Champlain, et qui sont canalisés pour passer en dessous du boulevard Champlain.

905 Je peux tout de suite mentionner que le ruisseau Saint-Denys, il est situé juste à l'ouest de la côte Gilmour, environ dix mètres (10 m), à partir du bord de la côte Gilmour. L'été, il n'y a qu'un mince filet d'eau qui coule, mais je vais vous parler sur l'importance historique tout à l'heure.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Jean Nicolle...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, point 6), 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... au bas du ruisseau...")

910 On peut encore voir aujourd'hui le moulin Saint-Denys, même si l'anse du Foulon dans lequel il se jette a été l'objet de moult remplissages comme on sait et n'a plus sa limite naturelle.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 6), 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "La construction...")

915 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... des plaines d'Abraham...")**

Là, je vous signale que la phrase de la parenthèse est une erreur factuelle. J'aimerais l'enlever pour la remplacer par la phrase suivante!

920 "Une stèle en bronze rappelle le passage du roi George VI et de la reine Élisabeth, son épouse, à l'anse du Foulon le 17 mai 1939."

Cependant, la suite de ma proposition, aucune stèle ni aucun panneau interprétatif au bas de la côte Gilmour ne souligne ce fait militaire qui a contribué à la victoire de l'armée britannique et à la fin ou à la chute de la Nouvelle-France.

925 Sillery, terres des villas du XIX^e siècle! Donc il y a eu une période de prospérité pour le commerce du bois dans l'anse de Sillery après le blocus continental décrété par Napoléon 1^{er} en 1806.

930 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ces prospères...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin)

935 Je rajouterais, ce qui fait pas partie de mon mémoire, une petite remarque!

940 Je l'ai dit tout à l'heure où était situé le ruisseau Saint-Denys que l'on peut localiser à l'est de la côte Gilmour. Et je signalerais qu'il y a des signes des combats de 1759 qui peuvent encore être trouvés dans le sol schisteux de la falaise par des chercheurs indépendants, tels un boulet en fonte daté de 1756 et remis au Musée des beaux-arts du Québec.

Aussi, le déplacement du boulevard, dans la proposition sous examen, est contraint par l'espace intertidal restreint entre la falaise et l'enrochement. Cela risque d'empiéter sur le lit du fleuve.

945 Dans un site patrimonial, on devrait, par principe, éviter la destruction ou la diminution du milieu naturel.

950 En conclusion, à mon sens, compte tenu de l'absence de fouilles archéologiques préalables
aux travaux pour identifier les artefacts subsistants et révélateurs du développement de Sillery,
sous la Nouvelle-France et sous le régime anglais;

955 Compte tenu aussi que des équipements de loisir projetés vont empiéter très majoritairement
dans le site de l'anse naturelle de Saint-Michel dont la végétation a repris de la vigueur depuis une
dizaine d'années;

Je considère que les principes numéro 11 de la protection du patrimoine culturel, et numéro
12 du respect de la biodiversité de la Loi sur le développement durable, ne sont pas respectés.

960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup monsieur Ricard!

965 Pour faciliter la compréhension de votre mémoire, est-ce que ça vous serait possible de
localiser sur une carte du projet vos huit (8) propositions?

Si vous preniez une carte du projet puis de situer vos huit (8) propositions?

970 **PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:**

Oui, je prends note de ça. Je pourrais essayer de faire un effort dans ce sens-là, ça me
ferait plaisir.

975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et de nous la transmettre.

980 **PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

985 D'accord. Peut-être quelques questions! Vous parlez du style architectural à la fin, est-ce
qu'il y a, dans l'arrondissement, des règlements relativement au style architectural qui s'appliquent
à l'arrondissement historique?

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

990 Non, l'arrondissement...

PAR LA PRÉSIDENTE:

995 Un PIIA par exemple qui pourrait s'appliquer?

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

1000 Il y avait déjà un programme d'intégration architecturale, mais il a été comme remplacé par autre chose.

Je faisais plutôt référence à la multiplicité de styles d'architecture qui se sont implantés à différentes périodes dans l'arrondissement historique de Sillery.

1005 Il y a un peu du style d'architecture néoclassique, c'était le cas de certaines villas, la villa Clermont, le domaine Catarauqui.

Il y a le style d'architecture vernaculaire, américaine aussi, le bâtiment de service du cimetière Mount Hermon, une maison typique aussi dans la côte de Sillery.

1010 Les maisons avec empierrement très fin aussi du quartier ouvrier, le quartier Nolan qui s'est développé le long de la côte de Sillery.

1015 Mais c'est juste, c'est surtout pour souligner, peu importe le choix qui sera fait, qu'un style futuriste trop moderne vient trop détonner, vient trop agresser un milieu historique où il y a des styles d'architecture connus et qui sont répandus non seulement au Québec mais aussi ailleurs dans le monde.

1020 Mais sans vouloir en imposer un en particulier, il y a tellement de beaux bâtiments qu'on pourrait prendre pour modèles et qui deviendraient aussi des bâtiments de service.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci. Monsieur Bourret.

1025

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai deux (2) petites questions. Vous parliez tout à l'heure dans votre mémoire, du moins vous parliez à une couple de reprises d'une mise en valeur archéo-socio-historique.

1030

J'aimerais ça que vous me définissiez ce que c'est un petit peu comme expression, ce que ça veut dire.

Mais juste un petit peu avant! Vous parlez de l'anse du ruisseau Saint-Denys, c'est tu la même chose quand on fait allusion à la coulée Saint-Denys, où les Anglais ont remonté?

1035

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

Oui, on peut l'appeler la coulée Saint-Denys. Sur les cartes du domaine français, on l'appelle le ruisseau Saint-Denys, mais effectivement, c'est la coulée du ruisseau Saint-Denys.

1040

Normalement, le ruisseau Saint-Denys, on le voit plus haut dans la falaise, ça a été canalisé, c'est dommage, mais à cause du bassin versant, du promontoire du cap Diamant, il y a encore de l'eau qui s'écoule par là. Donc la végétation a été assez bien respectée, il a pas été brisé par des travaux humains.

1045

Mais on peut effectivement l'appeler la coulée Saint-Denys.

1050

Présentement, étant donné que, d'après ce que j'ai pu constater aujourd'hui même, à la base de la coulée, c'est un sol assez schisteux qui se fractionne beaucoup avec le gel et le dégel, et ça fait une mince couche très absorbante. Alors l'eau, à la fin de sa descente, elle s'en va dans ça, on la voit presque pas arriver dans la petite baie qui est en bas de la coulée Saint-Denys. Mais il y en a beaucoup au printemps, on peut plus remarquer au printemps quand le sol est encore gelé, donc il y a un ruissellement des eaux de surface.

1055

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis en ce qui concerne votre concept de la valeur archéo-socio-historique?

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

1060

Bien, c'est un concept un peu englobant qui dit que pour un lieu donné, dans le patrimoine historique, on devrait procéder comme par recherche archéologique préliminaire ou d'investigation, pour voir quels sont les artefacts qui subsistent et qui représentent différentes périodes d'occupation.

1065 Maintenant, l'aspect social, évidemment ça pourrait venir du type d'habitation qu'on trouverait.

1070 Puis l'aspect historique, évidemment, c'est faire un rappel historique de ce qui a eu lieu sur ce lieu particulier à différentes périodes d'occupation dans l'histoire.

Alors c'est peut-être un amalgame, mais disons que c'est trois (3) dimensions qu'on veut faire ressortir dans un même mot.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1075 Vous parlez, je crois que c'est votre proposition numéro 1, de souligner la présence de la sépulture amérindienne dans l'anse Saint-Michel.

1080 Vous avez entendu le mémoire juste avant vous où on suggérerait de faire une plage à cet endroit-là. Est-ce que c'est incompatible, les deux (2)?

PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:

1085 D'après le document qu'on a dans l'analyse de madame Danielle Dion McKinnon, ça ne le serait pas, parce que la sépulture amérindienne aurait été trouvée plutôt sur le bord de la falaise. On semblait avoir creusé la falaise pour faire place à cette sépulture-là.

1090 Et je pense que malheureusement, on a coupé un petit peu la pente naturelle de la falaise en construisant le boulevard Champlain en 1966.

Mais ce lieu-là, dans les documents officiels du gouvernement, doit être assez bien cartographié. Mais ça vient pas, comme on est vraiment au rebord de la falaise, l'anse Saint-Michel est plus loin, se trouve à être de l'autre côté du boulevard Champlain.

1095 Sauf que ça pourrait amener, pour bien mettre ça en valeur, si on voulait avoir une certaine emprise de deux (2 m) à trois mètres (3 m), pour faire des panneaux interprétatifs ou même faire une construction, un genre d'habitation amérindienne. Ça pourrait amener à ce moment-là à exiger de prévoir ça dans le déplacement du boulevard Champlain, de se donner un peu plus de jeu sur le bord de la falaise, pour permettre ce genre de rappel de l'occupation amérindienne.

1100 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous allez pouvoir le situer sur votre carte, l'endroit de la sépulture?

1105 **PAR M. PIERRE-FRANÇOIS RICARD:**

Lui, je pourrai pas le situer précisément. Je vais essayer de m'informer, parce que c'est celui-là qui est le plus difficile.

1110 On a des photos, on sait ce que c'était, mais on n'a pas trop voulu le donner publiquement, la localisation précise, pour pas qu'il y ait de vandalisme ou de recherche inconsidérée qui aurait davantage détruit le site.

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Alors on vous remercie beaucoup.

1120 **QUÉBEC ARBRES ET HÉRITAGE QUÉBEC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant, c'est le tour de Québec Arbres avec madame Johanne Elsener.

1125 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire.

1130 Alors à titre de présidente de Québec Arbres et d'Héritage Québec, nous avons décidé de faire un mémoire conjoint pour vous présenter ce qu'on pense être une bonification du projet qui touche à plusieurs aspects du projet, alors l'aspect environnemental, sanitaire, culturel, social et économique. Et pour ce faire, nous avons fait appel à plusieurs experts en environnement bien sûr, mais aussi en culture, patrimoine et en tourisme.

1135 Premièrement, à la lecture de l'étude de GENIVAR, nous avons dénoté plusieurs lacunes dans l'étude. Un expert biologiste ornithologue nous a dit que l'inventaire de l'avifaune n'avait pas été fait de façon sérieuse. Un herpétologiste nous a dit qu'il aurait dû y avoir un inventaire de l'herpétofaune à l'anse Saint-Michel.

1140 Quand on regarde l'inventaire des arbres, on voit qu'il n'est pas complet. Vous voyez sur le plan de la carte qu'on nous a fournie, en haut à gauche, au niveau des flèches, quand on regarde sur une photo aérienne, on voit qu'il y a des bosquets d'arbres qui sont de grande stature – on le voit sur les photos à côté – qui ne sont pas répertoriés dans l'inventaire du promoteur.

1145

L'estimé du niveau futur des eaux du fleuve a aussi été négligé. On a consulté un climatologue qui nous parle d'une augmentation du niveau des eaux du fleuve de quatorze centimètres (14 cm).

1150

Une biologiste nous dit que la strate supérieure du marais est de grande importance pour l'intégrité du marais, ce qu'a nié GENIVAR lors de la séance d'information.

1155

Les experts en patrimoine que l'on a consultés remettent en doute la valeur patrimoniale du bassin et du miroir d'eau. Et l'anthropologue qu'on a consulté trouve que vous avez traité de façon un peu cavalière le potentiel archéologique de ce site-là.

1160

Ça nous fait penser à d'autres dérives dans d'autres études environnementales qu'on a notées et qu'on a dénoncées dernièrement avec Nature Québec et l'Association des biologistes du Québec.

1165

Pour ce qui est du marais, comme je vous l'ai dit, la biologiste qu'on a consultée nous a dit que la strate supérieure était importante pour l'intégrité du marais. Ce marais-là est aussi unique dans le sens où c'est le dernier marais qui reste entre les ponts de Québec et le port de Québec. Il a une grande importance sociale parce qu'il est fréquenté, les gens peuvent passer sous le tunnel de la voie ferrée pour y accéder, et il est à proximité d'une zone urbaine fortement densifiée.

1170

Et selon un document d'orientation sur les milieux humides de Nature Québec et de cinq (5) autres collaborateurs, qui a été déposé en avril dernier au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, il est extrêmement important de conserver tous les milieux humides qui nous restent et ce, cent pour cent (100 %) de leur superficie de ces milieux humides là.

1175

Quand on regarde le projet de bassin et de miroir d'eau, on y voit plusieurs désavantages. Premièrement, il détruit vingt pour cent (20 %) du marais. Sa valeur patrimoniale est douteuse, comme une évocation de l'histoire de ce lieu-là.

1180

C'est un aménagement qui aurait une fréquentation estivale seulement et seulement quelques jours durant l'été. Quand on évalue de façon approximative les émissions de gaz carboniques causées par cet aménagement en béton, on évalue à quatre mille tonnes (4000 t) de CO₂ qui seraient émises dans l'air.

C'est un aménagement qui a une durée de vie limitée, de quarante (40) ans, par rapport à un aménagement naturel qui pourrait durer beaucoup plus longtemps. Sa réalisation et son entretien sont coûteux par rapport à un aménagement naturel.

1185 C'est un aménagement qui expose les piétons et les marcheurs et les promeneurs aux intempéries; il n'y a aucun abri à proximité, sauf le petit édifice qu'on veut y bâtir, mais ça fait une très grande surface plane sans abri pour le vent.

1190 Et ce que d'autres ont répété avant nous, c'est dommage, parce que le miroir d'eau, en fait, pour nous, c'est le fleuve.

1195 Le promoteur nous a présenté plusieurs aménagements européens qui ont été faits dans ce sens-là pour justifier le choix de cet aménagement-là. Or, il faut savoir qu'en Europe, la plupart des rives, des berges ont été minéralisées et bétonnées par des centaines d'années d'usages, voire des millénaires, et que les villes qui ont la chance d'avoir quelques rives qu'elles peuvent renaturaliser le font. Vous avez l'exemple de Bordeaux, la rive droite, le Parc aux Angéliques que la Ville de Bordeaux est en train de construire.

1200 Nous avons ici à Québec un exemple lamentable de bétonisation de rive qui a été fait dans le passé, la rivière Saint-Charles qu'on a bétonnée à coup de millions de dollars et qu'on a débétonnée à coup de millions de dollars. Alors il faudrait pas reproduire ici ce qu'on a fait antérieurement.

1205 Quand on regarde le projet, on voit une omniprésence de l'automobile. On a évalué grossièrement qu'en surface terrestre, soixante et un pour cent (61 %) de la phase 3 est dévolu au transport, soit automobile, soit ferroviaire, vingt-deux pour cent (22 %) au stationnement. On sait que l'automobile et le transport sont un des facteurs responsables de l'émission de GES et des changements climatiques.

1210 En plus, les stationnements ont plusieurs impacts négatifs sur la santé. Premièrement, ce sont des générateurs d'îlots de chaleur; ils augmentent les eaux de ruissellement, donc le débordement d'égouts et donc la contamination des eaux du fleuve, quand il y a de fortes précipitations.

1215 Du point de vue de la santé physique, ils sont peu incitatifs à la marche par rapport à un aménagement naturel. Et du point de vue de la santé psychologique, il n'y a pas vraiment d'effets bénéfiques liés à la biodiversité, parce que leur biodiversité est très peu élevée.

1220 Il faut de l'argent pour construire ces terrains de stationnement là, il faut de l'argent aussi pour les entretenir. Malheureusement, ils seraient construits sur ce qu'on considère des terrains de choix en bordure du fleuve. Vous avez en haut à droite une photo qui a été prise de l'avancée Shell qui nous offre une vision panoramique sur le fleuve et qui serait le lieu d'un terrain de stationnement d'environ soixante-dix (70) places.

On a fait d'autres erreurs comme ça dans le passé à Québec. La preuve, c'est le terrain de stationnement qu'il y a présentement au Vieux-Port qui a été décrié par le maire de Québec comme

1225 une mer d'asphalte et de voitures qui s'oppose au fleuve, alors il serait dommage de refaire ça à la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

1230 Donc nous proposons un aménagement naturel et plus attrayant de la plupart de ces stationnements-là qui ont été identifiés dans le mémoire. Et nous suggérons d'investir dans le transport collectif et actif.

La côte de Sillery, on l'a présentée ici, il y a un genre de flou, à savoir où arrête le projet de la phase 3, où commence le projet de la Ville!

1235 On propose dans le mémoire un ascenseur pour piétons et cyclistes au pied de la côte de Sillery, ce qui éviterait d'élargir la côte de Sillery pour y mettre des bandes cyclables et d'y investir des millions de dollars. Il y a vingt millions de dollars (20 M\$) qui sont prévus à l'élargissement de la côte de Sillery. Et ça permettrait de conserver le mur de grès vert qui a une apparence historique.

1240 Ce que beaucoup ont décrié, c'est l'absence d'accès au fleuve dans la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

1245 Ce qu'on propose, c'est que la CCNQ négocie avec le Port de Québec l'accès au débarcadère qui est à proximité de la marina de Sillery. Et qu'il y ait aussi la construction et l'aménagement d'un embarcadère pour petites navettes fluviales à faible tirant d'eau, soit au quai Frontenac, soit à l'avancée Shell ou au brise-lames de la marina de Sillery, pour qu'on puisse voyager sur le fleuve à l'aide d'une petite navette. Ici, on montre comme exemple les Zodiac qu'on utilise pour aller voir les baleines dans le bout des Petites-Bergeronnes à Essipit.

1250 La phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain chevauche un site historique qui est le site historique de Sillery. Les évocations à ce site historique là ou à l'histoire de ce site-là, dans le projet de la phase 3, nous apparaissent édulcorées, peu éducatives et peu attrayantes, alors que ce site-là a une très grande importance à notre avis du point de vue culturel, social et économique.

1255 On sait que c'est un site historique qui est menacé par un projet de développement immobilier. On sait qu'il y a depuis cinquante (50) ans, en fait, une mobilisation citoyenne pour protéger ce site historique là. Alors on aimerait que la phase 3 soit un projet qui puisse préserver et rappeler et faire connaître l'histoire de ce site historique là.

1260 C'est aussi un site historique qui, à notre avis et à l'avis d'experts qu'on a consultés, a un très grand potentiel économique. On sait que le patrimoine est un levier économique pour la capitale nationale. Le tourisme représente un point quatre milliard (1,4 G\$) d'argent neuf par année pour la capitale nationale. Les touristes les plus rentables pour la capitale nationale sont les touristes culturels et dont les principales activités sont la fréquentation de sites historiques ou de musées.

1265

On sait que notre produit d'appel qui est le Vieux-Québec présentement est petit et bruyant et est engorgé et qu'il faille développer d'autres sites pour attirer les touristes.

1270

Selon l'Office de tourisme de Québec, la vision qu'ils ont présentée pour 2020, il y a trois (3) grands axes à développer: la culture, le fleuve et la nature. Et on pense que le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain est une belle occasion d'aller dans ce sens-là.

1275

Alors j'en arrive à notre vision d'aménagement durable qui, si vous voulez, recoupe tous ces points-là que je viens de vous décrire.

1280

Premièrement, ce qu'on voudrait voir dans ce projet-là, c'est un aménagement plus naturel que ce qui est proposé avec, bien sûr, un accès au fleuve, avec la conservation intégrale du marais, avec une renaturalisation de la rive du marais, avec la conservation des arbres existants qui pourraient être aménagés dans un jardin ou dans des jardins qui rappelleraient les jardins anglais du site historique de Sillery ou qui pourraient s'apparenter aussi au Jardin en Mouvement de l'architecte paysager Gilles Clément qui a travaillé à partir de friche à Paris.

1285

Ça aurait plusieurs avantages, premièrement, de conserver des haies brise-vent qui existent déjà sous forme de bosquets d'arbres. Ça pourrait être aussi des écrans visuels qui permettraient de cacher le boulevard Champlain et la voie ferrée.

1290

Ce genre d'aménagements là augmente la biodiversité et donc la santé psychologique des citadins, diminue la pollution atmosphérique, diminue les eaux de ruissellement et sont beaucoup moins dispendieux, en termes de réalisation et d'entretien que des stationnements.

1295

Alors on a identifié plusieurs endroits où on pourrait aménager de tels jardins. Aux stationnements qu'on a décrits dans le secteur 2 qu'on voit sur la carte, dans le secteur 3, dans le secteur 5 et 6 et le marais bien sûr dans le secteur 4.

1300

Pour rappeler et faire connaître l'histoire magnifique du site historique Sillery, on propose l'aménagement de petites maisons-musées à l'européenne. Une première maison qu'on a appelée la Maison de la Forêt qui est en fait un projet du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de la Société d'histoire forestière du Québec, au pied de la côte de Sillery.

La Maison du Fleuve qui rappellerait l'histoire et l'époque des grandes goélettes et l'utilisation du fleuve qu'on a faite pour la drave du bois.

Et la Maison des Premières Nations pour rappeler justement l'utilisation des Amérindiens de ce site-là pour la pêche à l'anguille, de la découverte de la sépulture dont on parlait auparavant et

1305 aussi du fait que la Seigneurie de Sillery a été octroyée par le roi français Louis XIV à des Amérindiens. C'est la seule seigneurie qui a été accordée à des Amérindiens durant toute l'histoire de la colonisation française.

1310 Cet aménagement-là permettrait de mettre en valeur le site historique, d'être beaucoup plus éducatif et attrayant que ce qui est proposé actuellement, d'augmenter et de bonifier l'offre touristique, de permettre l'utilisation des sites en quatre (4) saisons, contrairement à la piscine et au miroir d'eau, d'aménager aussi des services pour les citoyens comme des toilettes, comme un bistrot, une crèmerie, des abris anti-vent et pour protéger les marcheurs à l'automne et à l'hiver et au printemps contre les intempéries.

1315 Cet aménagement naturel là, plus si vous voulez le non-élargissement de la côte de Sillery, permettraient de dégager, à notre avis, beaucoup d'argent, plusieurs millions de dollars qui pourraient être utilisés pour créer le parc des grands domaines et l'incorporer au projet de phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

1320 Car je pense qu'il ne faille pas considérer la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain comme un projet isolé en silo, mais essayer de l'intégrer dans un projet beaucoup plus grand de circuits récréotouristiques de l'ouest de la ville de Québec qui s'étend du Vieux-Québec jusqu'à Cap-Rouge, et la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain pourrait en devenir un élément important.

1330 Pour conclure, nous proposons de former une table de concertation qui regrouperait différents intervenants de différents milieux, bien sûr des environnementalistes, mais aussi des gens du patrimoine, des gens de la culture, des gens de l'industrie touristique, pour dégager une vision d'ensemble qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui peut devenir un projet de société rassembleur, mobilisateur et rentable pour la capitale nationale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 Très bien, merci beaucoup. Les aménagements que vous proposez, vous dites que c'est moins dispendieux ou que ce serait moins dispendieux, est-ce que vous avez un ordre de grandeur par combien de pourcentage?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1340 C'est impossible pour nous de le dire, parce qu'on n'a pas eu l'évaluation exacte du coût des différents projets de la CCNQ. On a eu des enveloppes globales pour différents secteurs.

1345 Par exemple, pour le bassin et le miroir d'eau, on n'a pas eu d'évaluation exacte pour la construction du bassin et du miroir d'eau, de l'édifice qui va avec le bassin et miroir d'eau, donc c'est pas possible pour nous d'arriver à un chiffre précis.

1350 Mais nous pensons que l'aménagement naturel, en conservant les arbres existants, coûterait moins cher que ce qui est proposé actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355 Si vous parlez de diminuer la superficie des stationnements, est-ce que vous avez un ordre de grandeur? D'après vous, combien de cases de stationnement seraient nécessaires pour le projet?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1360 Ce que nous proposons de conserver comme cases de stationnement, ce sont les stationnements en rive qui sont prévus au projet.

1365 Il y a le stationnement dans le secteur 8 qui existe déjà, je vais vous montrer, qui est situé complètement à l'est, qu'on voit sur la carte ici. Alors ce stationnement-là existe déjà, qui pourrait être utilisé pour les gens qui utiliseraient le débarcadère pour les embarcations si jamais il y a une entente qui est signée avec le Port de Québec.

Et le stationnement qui est près du secteur famille, donc dans la zone 6 qu'on voit à l'écran, pour permettre aux jeunes familles d'avoir accès à proximité, à ce lieu-là qui va leur être dédié.

1370 Pour les autres stationnements, le stationnement 1, c'est là où on propose de construire la Maison de la Forêt. Il pourrait y avoir quelques cases de stationnement sous la Maison de la Forêt et autour de la Maison de la Forêt.

1375 Pour le secteur 2 qui est au sud de la voie ferrée, dans le secteur de la côte de Sillery, on propose de conserver les bosquets d'arbres et de transformer en jardins aménagés.

Pour le secteur 3 où il y a un terrain de stationnement qui est prévu là, on propose de garder les arbres qui sont là sur l'avancée Shell et de construire la Maison du Fleuve; et à la place de la piscine et du miroir d'eau, de construire la Maison des Premières Nations.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans votre vision, est-ce qu'il y a la démolition du tunnel au pied de la côte de Sillery?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1385

Le projet de réaménagement du boulevard Champlain et du chemin de fer est intact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390

D'accord, merci. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

1395

Vous avez parlé tantôt des superficies dédiées au transport, à l'automobile, aux stationnements, vous avez parlé de soixante et un pour cent (61 %), vingt-deux (22 %), je me souviens plus exactement des pourcentages, là, puis dans votre mémoire également, dans les premiers éléments, vous mentionnez des superficies qui correspondent pas nécessairement aux mêmes superficies qui sont mentionnées par le promoteur.

1400

Je donne comme exemple dans les documents qui ont été transmis par la CCNQ, on parle de deux cent quarante mille mètres carrés (240 000 m²), j'arrondis, alors que vous, vous parlez de deux cent quatre-vingt-onze mille mètres carrés (291 000 m²) en superficie totale. Les stationnements, soixante-quatre mille (64 000 m²) dans vos calculs, puis on parle de vingt-cinq mille (25 000 m²) au niveau du promoteur.

1405

J'aimerais savoir comment vous avez fait pour recomposer tout ça puis en arriver à ces chiffres-là?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1410

Ça a été évalué à partir de cartes Google avec une échelle. Donc tout ça a été disséqué en figures géométriques et ça a été calculé comme ça.

1415

Donc c'est une évaluation approximative, et on n'a pas inclus dans cette évaluation-là la surface maritime, donc la surface aquatique du territoire.

1420

Tout ce qu'on a fait, c'est évaluer la surface terrestre. Alors c'est pour ça qu'il y a une différence dans le pourcentage des surfaces, parce qu'on n'a évalué que la surface terrestre. On n'a pas tenu compte du marais qui est immergé à la marée montante.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous proposez une remontée mécanique, avez-vous un ordre de grandeur du coût d'une telle remontée?

1425

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Non. Je me suis informée auprès d'Accès transports viables et le temps est trop court pour eux de faire une revue et une recherche pour arriver avec des chiffres pour un coût de remontée mécanique.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que d'après vous, il y aurait d'autres endroits ou c'est vraiment l'endroit où vous préconisez – on a vu tantôt dans un mémoire de localiser un accès au pied du Bois-de-Coulonge – est-ce que vous avez des opinions, une opinion en faveur d'un ou l'autre ou si ça peut être n'importe où?

1435

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Je pense que c'est préférable au pied de la côte de Sillery, parce que ça permettrait de remonter à la fois piétons et cyclistes, puisque les cyclistes pourraient arriver par la piste cyclable de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, emprunter le pied de la côte de Sillery, prendre l'ascenseur et arriver en haut sur les terrains des Sœurs Jésus-Marie où la Ville prévoit une piste cyclable. Donc ils pourraient rejoindre la piste cyclable.

1440

1445

Alors qu'au pied du Bois-de-Coulonge, les cyclistes qui remonteraient en haut n'auraient pas accès à une piste cyclable tel que le Bois-de-Coulonge est aménagé présentement.

Donc je pense que pour rejoindre ces deux (2) catégories d'usagers là, ce serait préférable au pied de la côte de Sillery.

1450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça correspond à la vision de la Ville de Québec?

1455

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

La Ville de Québec a dévoilé un scénario la semaine dernière où elle prévoit une remontée mécanique, on parlait d'une remontée mécanique pour piétons, nous on parle d'une remontée pour piétons et cyclistes. Eux la voient à l'ouest du garage municipal, nous, on l'a positionnée à l'est du

1460

garage municipal, parce qu'on ne veut pas empiéter sur le grand domaine des Sœurs Jésus-Marie avec une piste cyclable asphaltée.

PAR LE COMMISSAIRE:

1465

Vous avez parlé tantôt de l'accès au fleuve via les rampes de mise à l'eau. La rampe à laquelle vous faites allusion, c'est celle au pied de la côte Gilmour?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1470

Au pied de la côte Gilmour qui est sur le terrain du port de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475

Est-ce que vous pensez qu'il y a possibilité de réaménager cette rampe de mise à l'eau là pour la rendre plus accessible? Parce que ça avait été soulevé par le passé par des personnes qui disaient que cette rampe-là était restreinte du moins, puis elle était coûteuse?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1480

En fait, c'est l'accès, l'accès est restreint parce que c'est sur le terrain du port de Québec.

Pour la réaménager, nous n'avons pas évalué cet aspect-là, parce qu'on n'avait pas le temps, si vous voulez, d'étudier cet aspect-là du dossier.

1485

Et on sait qu'elle existe, on sait qu'il y a une question d'accès, maintenant on n'a pas justement accès pour aller évaluer l'état de la rampe de mise à l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1490

Quand vous parlez de permettre l'accostage d'une navette fluviale, à quel endroit vous verriez ça?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1495

Écoutez, il y a trois (3) endroits qui ont été avancés. Il suffira de choisir lequel est le plus approprié, soit au niveau du quai Frontenac avec, si vous voulez, l'utilisation de quais flottants qui permettraient de prolonger le quai Frontenac pour évidemment rester toujours en eau, que ce soit à marée basse ou à marée haute.

1500

Il y a l'avancée Shell qui pourrait peut-être permettre ça, toujours avec l'utilisation de quais flottants; ou le brise-lames de la marina de Sillery, du côté ouest du brise-lames.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1505

OK, merci. Peut-être une dernière question!

La table de concertation de suivi que vous préconisez, est-ce que vous verriez des représentants d'usagers, des organismes, qui siègeraient sur cette table de concertation?

1510

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Écoutez, je pense que ça prend des experts dans les différents domaines qu'on a évoqués, donc en environnement, en tourisme, en culture et patrimoine, en urbanisme bien sûr, évidemment le promoteur.

1515

Et je suis d'accord avec vous, je pense que ce serait bien d'avoir différents organismes qui représentent les citoyens et les usagers futurs de la promenade Samuel-De Champlain, pour que ce soit fait en concertation avec ces usagers-là, et s'assurer que les désirs et les besoins de la population soient entendus et maintenus à travers le projet.

1520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci beaucoup.

1525

COALITION POUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

1530

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons prendre un autre mémoire avant de faire une pause, donc la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery représentée par monsieur Pierre Vagneux.

1535

Bonsoir.

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1540

Bonsoir. Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, en guise d'introduction!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Coalition...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de Sillery.")

1545

Et quand je dis redonner, c'est garder son état naturel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'accès au fleuve...")

1550

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... un kilomètre.")

Et quand on parle de cette réserve, actuellement il y a beaucoup d'arbres qui se sont implantés par la force des choses, et il faudrait profiter de ce potentiel-là. Ce sont des arbres qui se sont implantés naturellement, et il faudrait en profiter.

1555

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En restaurant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... le Saint-Laurent.")

1560

En ce qu'il s'agit de la piscine, on doit mentionner qu'il y a une piscine au pied du Cap-Blanc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous recommandons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... du transport en commun.")

1565

Naturellement pour réduire les besoins de stationnement. Et quand on parle de transport en commun, c'est très très large, on n'a pas voulu être spécifique, mais on peut le mentionner, comme d'autres l'ont fait avant nous, le transport routier naturellement par le système d'autobus, mais il y a naturellement le transport ferroviaire qui presque s'impose, puisqu'on pourrait très très facilement lier tout ce qu'on appelle la ceinture verte de Québec entre le cap Rouge et la gare maritime par la voie ferrée que le premier intervenant a mentionné, et on pourrait prévoir des arrêts tout le long de ce circuit-là.

1570

Donc on pourrait partir de Cap-Rouge, s'arrêter au parc Cartier-Roberval, on pourrait avoir un arrêt à l'Aquarium où naturellement il y aurait des stationnements, et continuer tout le long de la côte jusqu'à la gare maritime.

1575

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous recommandons...")

1580

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de stationnement.")

Le troisième aspect, et naturellement, c'est là l'intérêt que nous avons aussi, c'est l'acquisition des dix-huit hectares (18 ha) d'espaces naturels surplombant la promenade!

1585

Dans le parc des grands domaines dont nous faisons la promotion depuis sept (7) ans, il y a l'acquisition de dix-huit hectares (18 ha) d'espaces naturels, et naturellement, nous recommandons que ceci soit fait par la Commission de la capitale nationale, et comme la Commission de la capitale nationale est responsable de l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, il y a tout à fait une logique à ce que les fonds libérés par les choses qui ne sont pas faites dans la phase 3 puissent être utilisés pour acquérir ces espaces naturels sur le promontoire.

1590

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La proposition...")

1595

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... de Sillery...")

Qui se sont tenues en mars et avril.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... la très grande...")

1600

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)

J'aimerais ajouter que, vous avez posé une question tout à l'heure au sujet des accès, la Ville avait proposé un funiculaire dans la partie, à côté du garage municipal, et ce serait un ajout extrêmement important pour aller du bas de la côte en haut de la côte. Merci.

1605

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Vagneux. Vous insistez sur redonner à l'anse Saint-Michel son aspect naturel, selon le promoteur, c'est pas tout à fait naturel. Est-ce que vous pouvez préciser votre pensée là-dessus?

1610

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

Bien en fait, c'est ce qu'on veut, c'est qu'il y ait le moins de béton, le moins d'investissement, disons, dans ce sens-là, le moins de – pas de piscine, pas de miroir, de façon à ce que ça reste le plus naturel possible.

1615

C'est dans ce sens-là qu'on peut le mentionner.

1620

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Des aménagements plutôt doux que...

1625 **PAR M. PIERRE VAGNEUX:**

Doux, exactement. Et peut-être si on voulait, disons, rester dans le sens de l'histoire, peut-être avoir la plage comme elle était au moment où Samuel De Champlain est venu se promener!

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

1635

Vous avez parlé tantôt des anciens ruisseaux dans le bas, est-ce qu'ils existent encore, ces ruisseaux-là?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1640

Bien, le ruisseau, on le mentionnait, c'est la coulée Saint-Denys et Belleborne, c'est les deux (2) ruisseaux qui habituellement alimentent, qui étaient de chaque côté du Bois-de-Coulonge.

Alors quand je dis ces ruisseaux-là, disons que c'est les coulées.

1645

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis ils ont été canalisés?

1650 **PAR M. PIERRE VAGNEUX:**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1655

OK.

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1660 Mais en termes d'alimentation d'eau, l'eau quand même continue à percoler et à alimenter le marais.

PAR LE COMMISSAIRE:

1665 Est-ce qu'ils ont été canalisés dans les égouts pluviaux?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1670 Dans les parties supérieures, probablement.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui ferait l'acquisition des grands domaines? D'où proviendrait l'argent?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1680 Bien nous, dans notre demande depuis sept (7) ans, disons, ce serait l'organisme privilégié qu'est la Commission de la capitale nationale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1685 Donc le même promoteur que le projet actuel.

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1690 C'est ça. D'ailleurs, la Commission de la capitale nationale possède déjà deux (2) propriétés de prestige, disons, le Bois-de-Coulonge et le domaine Catarauqui qui font partie de l'ensemble des grands domaines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

1700 Vous parlez de privilégier le transport en commun, vous avez rajouté également le transport ferroviaire tout à l'heure.

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1705 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1710 Au détriment des stationnements qui sont préconisés. Avez-vous une idée du nombre de cases qu'il serait normal d'avoir?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1715 Bien, pour le moment, disons, s'il y avait un très très bon système de transport en commun ferroviaire, disons, avec l'accent que j'ai, vous pouvez présumer que j'ai une expérience un petit peu européenne, qui date de beaucoup, mais on peut penser à des michelines, des unités, des wagons, des rames rapides, enfin quand je dis rapide, disons qui pourraient desservir les gens de façon très très facilement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1720 Si je comprends bien, c'est que vous préconisez pas des stationnements?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1725 Bien il y en a déjà, il y en aura, mais ce qu'on veut dire, c'est qu'il faut pas – il faut réduire au maximum les stationnements, les surfaces bétonnées encore qui vont manger de l'espace naturel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 Une autre question! Quand on lit dans votre mémoire que la restauration de la plage du Foulon, que ça rendrait salubre une partie des rives du fleuve, pouvez-vous préciser votre pensée?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1735 Bien, disons, c'est qu'il est certain que si on travaille au niveau de la surface du fleuve, disons des plages, il va y avoir une amélioration de la qualité de l'eau.

1740 Je suis pas un expert, mais disons, ce qu'on retient des lectures, c'est qu'il y aurait une
amélioration de la qualité de l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745 Très bien. Alors on vous remercie beaucoup pour votre mémoire.

ANNIE CLOUTIER

1750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors comme on n'a pas pris tout votre temps, on va en prendre encore un autre, avant de
passer à la pause, donc j'appelle madame Annie Cloutier.

1755 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760 Bonsoir.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1765 Merci d'avoir accédé à ma demande de m'entendre tout de suite, c'est très apprécié. Étant
donné que j'aimerais encore embrasser mes enfants à mon retour à la maison avant qu'ils se
couchent!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis écrivaine...")

1770 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... sur le plan littéraire...")**

C'est-à-dire que j'ai pas mis des heures et des heures dessus comme j'en ai l'habitude.

1775 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... ni sur le plan...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... citoyens de Sillery...")

Dont certains que vous avez entendus aujourd'hui et que vous entendrez demain.

1780

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... à consacrer beaucoup...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 5^e puce, dernière ligne, "... Samuel-De Champlain.")

1785

Si la Ville obtient gain de cause auprès du ministre Maka Kotto qui doit rendre son verdict dans les prochains jours, je vais encore, ainsi que les citoyens de mon quartier, devoir me battre contre la démolition de l'aréna de notre quartier et la perte du tissu social de notre quartier qui est tout simplement hors du commun.

1790

Donc il y a – excusez-moi, ça, c'est quelque chose qui était pas écrit dans mon texte, mais donc la Ville a le projet de construire quatre (4) rangées de condominiums et de maisons de ville pour plus de cent (100) unités d'habitation au cœur même de ce qui fait l'essence de mon quartier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Bref, en un mot...")

1795

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{re} puce, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... au monde...")

Sauf au Québec, c'est bien connu.

1800

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{re} puce, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... accordent la priorité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... gazonnement excessif...")

1805

Et parce que les arbres qui ont été plantés meurent tous à la chaîne à cause du grand espace fait à l'automobile et aux sels qui sont mis l'hiver.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... l'endroit bénéficie...")

1810

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... de notre culture.")

Qu'on n'est pas en Europe ici. C'est faux. Rien ne fait inéluctablement partie de notre culture, et c'est une sociologue en formation qui vous le dit. Sauf peut-être une insouciance condamnable vis-à-vis des générations futures.

1815

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Des sommes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... qui font tripper.")

1820 Ou de celles de promoteurs ou d'ingénieurs qui cherchent à faire étalage de leur savoir-faire, on peut les comprendre, mais sans trop s'empêtrer de ces questions d'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Y a-t-il encore...")

1825 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1830 Si je résume votre mémoire, madame Cloutier, vous préconisez une préservation du milieu naturel bordant le fleuve puis une interruption de la tendance et de l'importance accordées à l'automobile.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1835 Une interruption de?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840 De la tendance accordée vers l'automobile, la présence de l'automobile, je comprends bien?

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Oui.

1845 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qu'est-ce que vous pensez de la relocalisation du boulevard Champlain et de la voie ferrée?

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1850 Je suis pas certaine que ce soit nécessaire, en fait, de faire dévier la voie ferrée. À mon avis, il y a beaucoup d'argent qui est mis là, mais je pense – et là, je suis vraiment pas une experte ni une personne qui propose des solutions concrètes, je suis quelqu'un qui utilise la promenade et qui demande qu'enfin soient entendus tous ces gens qui viennent vous parler et qui ont la connaissance et l'expertise pour proposer une vision d'avenir à un projet intéressant, un projet palpitant et surtout un projet écologique et pour la santé des citoyens.

1855

Donc c'est pas nécessairement moi qui va vous dire exactement quoi faire.

1860 Mais ce que je comprends, en fait ce que je comprends pas je devrais plutôt dire, c'est pourquoi de telles sommes ont été consacrées au détournement de la voie ferrée, et je me suis dit en conclusion à moi-même que ça devait être parce qu'il fallait, parce que ça devait être des ententes avec le CP, bon, etc., etc., ou parce que la voie ferrée passe dans l'endroit qui voulait être paysager et dont on voulait faire un espace public.

1865 À mon avis, c'est pas absolument nécessaire, mais je voudrais surtout pas non plus venir contredire ce que d'autres personnes ont mis plus d'expertise que moi à critiquer, à bonifier, etc.

Donc mon humble avis est peut-être pas le meilleur ou le plus informé à ce sujet-là.

1870 Ce qui m'importe surtout, c'est que le miroir d'eau ne soit pas construit et surtout que les transports en commun soient favorisés et à ce sujet-là, moi, j'avais évidemment pas pensé à utiliser les voies ferrées, mais c'était extraordinaire d'entendre monsieur Bouillon parler au début de la soirée, ça faisait rêver, puis c'est le gros bon sens, puis disons le 21^e siècle qui parlait par la voie de cet homme.

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est parce que vous parlez de réduire la largeur du boulevard Champlain à deux (2) voies.

1880

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Je vous parle en tant qu'utilisatrice, en tant que quelqu'un qui utilise la promenade plusieurs fois par semaine, parfois plusieurs fois par jour.

1885

Le bruit est infernal. J'y vais avec mon iPod, j'entends même pas ce qu'il y a dans mes oreilles. Il y a une cacophonie qui est sur la promenade qui est infernale.

1890 C'est sûr que c'est déjà mieux que rien. C'est sûr que la promenade est extraordinaire, je l'utilise, je l'adore. Mais ça, c'est vraiment un problème grave auquel on n'a pas remédié.

1895 C'est pas normal qu'au 21^e siècle, on fasse encore autant de place à l'automobile, c'est juste pas normal. Je veux dire, il y a des façons, il y a un million de façons d'envisager de faire des navettes, de rendre le transport 400 accessible à l'année; il y a toutes sortes de choses qui peuvent être envisagées puis qu'on vous a proposées ici ce soir.

1900 C'est ça, ce qui est pratiquement une autoroute à quatre (4) voies dans le secteur, ça a tout simplement pas de sens. Il devrait y avoir beaucoup plus de traverses piétonnières. L'endroit devrait être clairement identifié comme un endroit pour aller marcher, patiner, faire du vélo, etc., alors que ça demeure d'abord et avant tout une voie de transition pour les gens qui vont travailler en ville. C'est pas normal à mon sens.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905 Vous parlez aussi de limites de vitesse. Avez-vous des recommandations à ce sujet-là? La limite actuellement est à soixante kilomètres-heure (60 km/h), si je ne me trompe?

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1910 Oui, en fait soixante kilomètres-heure (60 km/h), si c'était respecté, moi, je pourrais vivre avec ça. Donc je recommande des photos-radars, comme une personne qui habite en Europe aussi. J'ai jamais compris ce que les Québécois peuvent avoir contre ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1915 OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1920 Vous parlez de la revitalisation naturelle des berges qui n'a pas eu lieu dans la phase 1, qu'est-ce que vous entendez par la revitalisation naturelle?

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1925 Bien, comme plusieurs personnes ont expliqué, je ne suis pas une biologiste, mais comme plusieurs ont expliqué, il y a beaucoup d'enrochement, c'est ça qui a été fait surtout. Il y a pas de marais dans la phase 1, à mon avis, puis c'est surpaysager. C'est pas normal d'avoir mis autant de gazon.

1930 Encore une fois au 21^e siècle, on se demande un peu à quoi les gens ont pensé, mais j'ai souvent l'impression que c'est des contrats qui sont donnés à toutes sortes d'entreprises qui font peut-être, je sais pas, je veux pas faire d'insinuations, mais on se pose des questions dans le contexte actuel, vous pouvez comprendre. On se demande un peu où va l'argent.

1935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste pour comprendre votre vision, quand vous voyez des berges naturalisées, pour vous, c'est le démantèlement de l'enrochement, est-ce que c'est ça?

1940 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Bien moi, je peux pas savoir ce qui est faisable ou ce qui est pas faisable dans une perspective écologique.

1945 Mais ce que je peux vous dire, c'est que je suis allée encore ce matin, moi, je vais patiner là à six heures (6 h) le matin, c'est extraordinaire, il y a des hérons qui sont là, je peux pas tout nommer les oiseaux non plus, je suis pas capable de faire ça, mais je les vois, je vois les petits animaux, je vois le lever du soleil sur le fleuve, un fleuve qui change de couleur à tous les jours, et moi, je me promène dans cet endroit-là qui, comme je vous dis, à mon sens, est le plus beau, le plus magnifique.

1950 Ce matin, j'ai cueilli des marguerites. Vous voyez, c'est ça, un endroit comme ça que je veux préserver.

1955 C'est pas un endroit avec des sculptures, du Permacon ici, du Permacon là, des petites roches, des petits "guidiguidis" partout. C'est pas nécessaire. Ce qu'on veut, c'est un endroit naturel.

Ce qui rend les gens heureux, ce qui rend les humains heureux, ça a été prouvé lors de nombreuses enquêtes partout dans le monde, autant au Népal qu'en Chine ou en France ou au Canada, ce qui rend les gens heureux, c'est une promenade en nature, pas dans des endroits nécessairement surpaysagers.

1960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on devrait favoriser la baignade?

1965 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Bien à mon avis, c'est une bonne idée, oui, mais pas dans un miroir d'eau. Le béton, c'est à éviter absolument, c'est une aberration.

1970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bon.

1975

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez parlé tantôt de l'avancée Shell, qu'il y avait des points de vue magnifiques. Avez-vous une idée des aménagements qu'on pourrait y faire?

1980

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Non, j'en ai très peu parlé sauf pour regretter qu'on veuille y faire des stationnements.

Non, j'ai pas d'idées particulières sur la question.

1985

Je veux simplement que tous les citoyens de la ville de Québec puissent prendre le plus grand bonheur et le plus simplement possible à marcher sur le bord du fleuve.

PAR LE COMMISSAIRE:

1990

Vous avez parlé tantôt des peintures sur la chaussée, j'arrive pas à voir c'est quoi.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Vous êtes pas allé?

1995

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, j'y vais, j'ai déjà fréquenté en vélo.

2000

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Je peux même pas vous expliquer moi-même, mais il y a des chiffres, c'est écrit cinquante mètres (50 m), quarante mètres (40 m), trente mètres (30 m), c'est supposé, je pense, nous faire comprendre que dans trente mètres (30 m), on va arriver à une intersection.

2005

Mais quand je patine, c'est particulièrement dangereux, parce que je suis en train d'essayer de comprendre ce que ça peut vouloir dire et là, bang! Il y a effectivement une intersection, il y a des gens qui traversent.

2010

On m'a expliqué que c'était pour éviter de poser des panneaux. Mais là, vous touchez à un de mes dadas comme sociologue qui est vraiment la sursécurisation des gens. Quand c'est rendu qu'il faut les avertir qu'il y a une intersection qui s'en vient, à mon avis, c'est complètement inutile. C'est

des dépenses d'argent, c'est des stimuli visuels qui sont pas nécessaires, on en rajoute tout le temps tout le temps tout le temps.

2015

Moi, ce que j'aimerais, quand je vais me promener sur le bord du fleuve, c'est juste voir le fleuve, voir la nature. J'ai pas besoin d'avoir tout le temps un paquet de panneaux qui indiquent toutes sortes de choses. Des panneaux historiques peut-être, c'est une autre chose, mais ils sont pas nécessairement collés sur moi, sur ma vue quand je me promène, ils pourraient être à certains endroits.

2020

Mais là, je me promène, puis il y a vraiment toutes sortes de choses écrites ici et là. Mon dieu, je fais juste marcher, c'est comme, encore une fois, à mon sens, une certaine aberration.

2025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci beaucoup pour votre mémoire.

2030

Alors nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes, ce qui nous amène à dix heures moins quart (10 h -1/4). Je sais que ça fait déjà un petit peu tard, mais il nous reste trois (3) mémoires. Alors la deuxième partie va être moins longue.

Alors je vous prie de rester, on revient dans quinze (15) minutes!

2035

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
LÉONCE NAUD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040

Alors nous allons poursuivre avec monsieur Léonce Naud.

PAR M. LÉONCE NAUD:

2045

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050

Bonsoir.

PAR M. LÉONCE NAUD:

2055

Je remercie le BAPE de nous donner l'occasion de nous exprimer sur la phase 3.

Je m'exprime en mon nom personnel. Le mémoire est fait en mon nom personnel.

2060

Je veux juste raconter un petit fait au début! En juin 2008, la Commission de la capitale nationale m'a gracieusement envoyé une invitation pour assister à l'inauguration officielle de la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain le 24 juin 2008, jour de la Fête nationale. Et ça se passait au quai des Cageux.

2065

Or, en ce même jour du 24 juin 2008, avait lieu, de l'autre côté du fleuve à Saint-Romuald, en biais avec le quai des Cageux, le départ d'une course à la nage de plusieurs kilomètres dans le fleuve, un événement annuel organisé par Denis Saulnier de Lévis.

2070

J'ai choisi d'aller du côté de Lévis, et au moment même où une quarantaine de nageurs s'engageaient dans l'eau du fleuve – puis il y avait autant de kayaks et de chaloupes qui les accompagnaient fidèlement, les enfants jouaient dans le sable au bord de l'eau, les familles puis les parents les encourageaient en prenant des photos, c'était une course, le tout n'avait rien coûté au Trésor public – au même moment, on entendait et on voyait distinctement les invités de marque au quai des Cageux célébrer l'inauguration d'une œuvre d'aménagement certes des plus spectaculaire, remarquable et coûteuse, mais où personne n'avait même l'idée de simplement toucher à l'eau du fleuve, encore moins de l'utiliser de diverses façons, même si l'ouvrage en question avait nécessité un prélèvement de soixante-cinq millions de dollars (65 M\$) dans le Trésor public pour une distance de deux point deux kilomètres (2,2 km)!

2075

Les invités à l'inauguration de la promenade n'ont pas remarqué tous ces gens qui nageaient dans le fleuve de l'autre côté du fleuve.

2080 Sur la rive nord, le fleuve avait été dépouillé de toutes les fonctions normales et habituelles des fleuves, hormis la fonction paysagère, tandis que sur la rive sud, juste en biais, il était encore un fleuve normal comme utilise comme on peut, d'où le titre du mémoire: Deux (2) villes, deux (2) rives, deux (2) mondes, ainsi que les photos!

2085 Une petite réflexion sur la promenade! Le projet de promenade Samuel-De Champlain n'a fait l'objet que de deux (2) brèves consultations publiques, 2001 et 2006. 2006, c'était le BAPE; 2001, c'est une commission. Et encore, elle portait sur un seul et unique concept d'aménagement déjà solidement engagé à cette époque par un consortium de firmes, de consultants, appelé Fleuve et Falaise.

2090 En aucun cas n'a-t-on invité la population à donner son avis sur le concept initial fondamental, soit une promenade maritime de grande classe.

2095 Rappelons que le concept d'origine faisait état d'un parcours cérémoniel devant relier l'aéroport à la colline Parlementaire. L'idée étant de permettre à des dignitaires étrangers d'accéder en beauté et en tout confort à la colline Parlementaire, c'est-à-dire d'éviter de découvrir l'état du reste de l'agglomération.

J'ai noté qu'en Afrique, il s'agit d'un modèle courant en Afrique où il est de rigueur qu'un boulevard prestigieux et de grande classe relie directement l'aéroport local au palais présidentiel!

2100 Le but affiché au début de l'opération, c'est redonner le fleuve aux Québécois. Donc c'est la vertu. Pour y arriver, la Commission a fait appel au concepteur Réal Lestage de la firme Daoust Lestage. Dans un article signé par Réginald Harvey et publié dans Le Devoir du 27 mars 2010, le responsable des parcs à la CCNQ, en tout cas à l'époque, a déclaré, et c'était sa citation:

2105 "Il faut rendre à César ce qui appartient à César", et c'est lui qui a pensé la promenade Samuel-De Champlain, telle qu'elle est devenue.

2110 On peut se demander à quoi ont bien pu servir les nombreux avis et conseils prodigués par le public en 2001 et 2006 si, dans le fond, une seule personne ou un groupe très réduit a pensé la promenade Samuel-De Champlain telle qu'elle est devenue. Ça donne une unité dans la vision. Par ailleurs, ça enlève un peu – à mon avis, c'est la question de redonner un jour le fleuve aux Québécois, ces derniers devront faire appel à d'autres concepts que ceux qui ont cours ces années-ci en architecture de paysage.

2115 Voilà le petit laïus que j'ai préparé très rapidement pour ce soir.

Vous avez certainement pris connaissance du mémoire que je vous ai transmis.

2120 S'il me reste encore deux (2) minutes de lecture, je peux peut-être donner – dix (10) minutes, bien, je vais peut-être lire les recommandations, puis après ça, je serai vôtre pour les questions.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "S'apercevoir...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... à Montréal.")

2125 C'est un débat qui a duré deux (2) ans et non pas disons une soirée.

Obliger – là, c'est celle que je trouve que ce serait le plus intéressant!

2130 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Obliger...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

2135 Le reste du rapport, vous l'avez certainement lu, et je pense que vous devez avoir quelques questions!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, certainement, on peut vous poser des questions.

2140 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

Bon, je suis vôtre.

2145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2150 Vous venez de mentionner que ce serait intéressant d'avoir un vaste débat public. À Montréal, ça a duré deux (2) ans, est-ce que c'est quelque chose de deux (2) ans que vous entrevoyez? Quelle serait l'implication sur les échéances pour le projet?

PAR M. LÉONCE NAUD:

2155 Je pense qu'en dedans de deux (2) ans, là, vous êtes dans une capitale, vous êtes pas dans un chef-lieu provincial, en tout cas dans un chef-lieu perdu, c'est mieux de prendre un peu de temps, et ça sauve beaucoup d'argent.

2160 Celui qui regarde qu'est-ce qui s'est passé à Montréal s'aperçoit, ceux qui tenaient votre place à Montréal, les gens qui étaient dans la commission d'enquête ont fini par dire que les meilleurs conseils qui leur ont été donnés, ça a été donné gratuitement par des Montréalais. Mais il y a eu un battage publicitaire, les journaux s'en sont occupés.

Il y a eu deux (2) phases. La première phase, c'est toujours sur le concept fondamental d'aménagement. Il n'y a pas de plan, il y a pas de projet.

2165 Comme là aujourd'hui, on discute d'un projet en particulier. Il nous est interdit d'en amener un autre, d'amener fondamentalement une autre façon de concevoir la relation avec le fleuve. Il y a seulement un concept, et on discute. On est appelé à bonifier ce concept.

2170 Je vois peu de choses plus méprisantes à dire à quelqu'un, viens bonifier mon projet! Il se peut que l'interlocuteur ait dans la tête un projet complètement différent. À Montréal, ça a pris un an avant que toutes les études d'architectes et d'urbanisme ont été mises de côté, il y en avait pour trente-deux millions de dollars (32 M\$) d'études d'architectes, d'urbanisme, des firmes, payées par le gouvernement fédéral. L'équipe fédérale en charge a fini par prendre ça et mettre ça de côté, on recommence à zéro.

2175 C'est ce qui a permis d'avoir le Vieux-Port de Montréal, je veux dire, l'espace libre devant la ville de Montréal. Je dis pas qu'il va toujours être libre, mais pour l'instant, il est encore ouvert.

2180 Les Montréalais peuvent espérer un jour avoir accès à l'eau qui est devant le "downtown", la ville.

S'il y avait pas eu les audiences qu'il y a eues, bon bien, ce serait tout couvert de bâtiments. C'est très profond, ces choses-là.

2185 À Québec, on s'est pas aperçu de ce qui s'est passé à Montréal, puis à Québec, il y a plus de Vieux-Port non plus. Ceux qui parlent de Vieux-Port, ils sont en retard. Le Vieux-Port a été aboli en 1989, bon.

2190 C'est ça, moi, je mettrais pas ça – puis le projet, s'il est retardé, ça ne peut que le bonifier, comme on peut dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui devrait organiser ce débat?

2195 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

2200 Bien, les recommandations sont pour le gouvernement du Québec. Moi, je verrais bien une commission, exactement comme ils ont fait à Montréal, comme ils font toujours. Ils mettent une commission, puis ils disent – Montréal a copié sur Toronto! Et on a vraiment suivi de près ce qui s'est passé à Toronto.

À Toronto, c'était la Commission Crombie et ils ont travaillé dix (10) fois plus qu'à Montréal. Et ça a été quelques années, la Commission Crombie.

2205 Mais après ça, Montréal a copié Toronto, bon, parce qu'il y avait quelqu'un de Toronto qui était rendu à Montréal, puis il a dit, c'est comme ça qu'on fait.

2210 Mais le fleuve Saint-Laurent, il est là depuis assez longtemps, puis il va être là assez longtemps après qu'on va tous être morts, ça fait qu'avant de vider le Trésor public pour des plans en particulier, ce serait bon d'écouter les gens, puis toutes sortes de gens.

2215 Comme aujourd'hui, là, j'écoute, puis c'est intéressant, mais on n'a pas encore parlé des gens de mer, des gens de bateaux, des gens qui ont des chaloupes, qui ont des kayaks et tout ça. Pourtant, le fleuve, c'est de l'eau.

Puis c'est pour ça, là, mais la technique, si vous voulez, il faut dire que dans le rapport que je vous ai passé, le mémoire, on n'a qu'à suivre les liens, puis vous arrivez à tout ça.

2220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2225 Je vais rentrer dans des éléments un petit peu plus fins, si vous voulez! Vous avez parlé tantôt de rampes jumelles.

PAR M. LÉONCE NAUD:

2230 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez dit que c'était une à côté de l'autre, mais c'est pour desservir les mêmes usages ou des usages différents?

2235

PAR M. LÉONCE NAUD:

Vous regardez à la page 13 du rapport, photo du bas, vous en avez une. C'est une rampe à trois (3) pentes. C'est une ville de cent six mille (106 000) habitants, soit dit en passant, c'est Green Bay. Par hasard, j'étais là il y a pas trop longtemps, puis j'ai regardé ça.

2240

Ça, c'est les photos qui sortent d'Internet, mais disons que j'ai à peu près la même chose. Mais il y a trois-quatre (3-4) sites, trois-quatre (3-4) rampes de mise à l'eau, mais celle-là est triple. Moi, j'ai parlé de jumelles pour que quelqu'un comprenne qu'on peut mettre deux-trois (2-3) rampes une à côté de l'autre.

2245

Puis comme vous voyez, chaque rampe, il y a le quai qui permet de mettre le bateau à l'eau sans que celui-ci s'en aille au courant pendant que vous allez chercher votre bagnole, c'est ça, là.

2250

Puis la rampe, je l'ai dit ailleurs, vous avez les photos, que la rampe du port, bien, c'est bien simple, il y a un panneau qui interdit aux gens d'y aller. Le panneau est là.

Il est là, moi, je l'ai vu en 1974 quand je suis arrivé à Québec. Je vous l'ai mis là le panneau, page 10.

2255

C'est un panneau du Port de Québec, il interdit aux gens, "Accès interdit au public", ça commence bien.

Nous, quand on est arrivé d'Ottawa, on a cherché un endroit près du fleuve parce qu'on avait un enfant jeune, puis on s'est dit, bien, ça doit être comme à Ottawa, il doit y avoir un moyen d'aller au bord de l'eau. Et puis on a regardé un peu, puis on est arrivé sur cette pancarte-là, on n'y a pas été.

2260

Mais les habitués savent qu'ils peuvent passer outre, mais le panneau est là, il interdit. C'est le Port de Québec.

2265

Tout ça pour dire que franchement, là, regardez, il y a des références là-dedans que ce serait bon de voir, mais c'est que comparé aux États-Unis, à l'Ontario et aux autres États de l'Est de l'Amérique, on n'a pas à s'étonner que le tourisme et tout ça, ça s'en va comme ça, là. Quand il fait chaud, les Québécois font quoi? Vous voyez des points noirs qui sortent du Québec, ça, c'est

2270

les autos qui s'en vont ailleurs. Pas vous, mais on les empêche de nager ici dans le fleuve à deux cents (200) coliformes, ils s'en vont à Ogunquit à deux mille (2000) coliformes.

2275 Il faut voir ça dans l'Est de l'Amérique. On n'est pas les seuls. Puis quand il arrive des Américains, puis qu'ils voient des rampes de mise à l'eau comme on a, ils se disent, c'est ça!

2280 Mais le fondamental, et je veux pas trop m'épancher sur une seule question, le fondamental, c'est comme je l'ai écrit là-dedans! À Green Bay, ce sont des citoyens. Ici, nous sommes des sujets, il faut jamais oublier ça. Le fondement du fondement de tout ça, là, c'est que là-bas, c'est une république, puis ici, c'est une monarchie. Quand on regarde ça assez longtemps, c'est ça qu'on découvre. J'ai rien contre ça. Ça l'a des avantages énormes d'être une monarchie.

2285 Cependant, en certains points de l'organisation sociale, c'est très différent. Ici, les décisions sont prises par des gens, tout est en secret, les portes sont fermées, toutes les réunions se font, c'est comme ça! Puis aux États-Unis, tout est ouvert.

2290 J'ai travaillé pas mal avec les Américains par ma profession, puis c'est très très différent. L'atmosphère est différente. C'est-à-dire qu'eux autres comptent les gens, s'il y a dix mille (10 000) personnes qui vont profiter de telle affaire, on y va, au point de vue dépenses publiques. Ici, c'est la classe sociale qui détermine la dépense. Et je n'excluais pas la promenade Samuel-De Champlain dans ce genre de raisonnement.

2295 Comme je l'ai mentionné dans le rapport, il y a une photo justement, on en a parlé, c'est Sillery, attendez un petit peu, on va vous donner la page, ah oui, c'est ici, page 14!

Bien, j'ai entendu quelqu'un trouver la photo, bien moi aussi, je la trouvais bien, la photo de Sillery, "Le Vieux-Sillery", André Bernier, les cahiers du patrimoine. On voit des gens qui se promènent sur le quai, c'est très très bien.

2300 J'ai regardé un petit peu plus, oui, c'est un niveau social. C'est pour ça que j'ai mis en haut: "À Québec, l'élite se pavane le dimanche sur le quai de la ville".

2305 Les architectes de paysage en charge de la promenade Samuel-De Champlain aiment beaucoup cette scène du Sillery de la belle époque. Il serait prudent de se demander pour quelle raison exactement cette image les inspire à ce point.

2310 En ce sens que le fleuve, il sert pas rien qu'à le regarder. Eux autres, ils descendaient, puis ils le regardaient, bien d'accord, ils prenaient le frais et tout ça. Mais il y avait un paquet de monde qui travaillait sur le fleuve, qui gagnait leur argent sur le fleuve, ils gagnaient leur vie avec ça. Bien, il faudrait penser dans ce genre de chose là, dans ce genre d'approche là.

Regardez, je l'ai déjà dit, je sais pas où, on vient de mettre soixante-cinq millions (65 M\$), bon mettons cent cinquante millions (150 M\$), il y a pas un endroit où accrocher une chaloupe. Ça part mal au point de vue touristique.

2315 Mais pour ça, ça prend des débats publics, ça prend pas juste une soirée où tout est oublié après, puis le même groupe se demande quoi faire avec ça; ils savent pas quoi faire, puis ils continuent suivant le concept.

2320 Mais si vous avez d'autre chose précis, ça dépend, là-dedans, j'avais quelques points. Bien, tout mon mémoire est basé sur la comparaison entre deux (2) projets, le projet au centre-ville et le projet d'ici.

2325 J'écrivais – bien, arrêtez-moi si je dépasse le temps – l'État doit choisir entre une très grande plage au bassin Louise ou une modeste piscine au Foulon, puis les deux (2) projets sont incompatibles. Il y en a un des deux (2) qui va être éliminé.

2330 C'est pour ça tantôt que je disais – puis le projet bassin Louise a été étudié, regardé, il est très public depuis bien longtemps, j'ai mis à peu près une cinquantaine d'articles cliquables d'ailleurs, vous pouvez tous les lire, ça, c'est ignoré complètement par l'État québécois via son bras de la Commission de la capitale nationale, complètement ignoré. Ça fait qu'on se demande pourquoi.

2335 Puis très rapidement, j'ai mis, bien au sujet, si vous voulez, si la piscine et miroir d'eau vous intéressent, page 5, le projet de "plage sèche" à l'anse au Foulon! Ce projet consiste à aménager une piscine, bien, une manière de grande pataugeuse d'une profondeur d'eau de quatre pieds (4 pi) seulement dans le secteur du Foulon sur la rive du fleuve.

2340 Une superficie ensablée, adjacente, sans contact avec l'eau permettra aux usagers de s'étendre au soleil ou sous des parasols, suivant une mode récente en architecture qui a vu des aménagements analogues voir le jour à grands frais à Montréal et à Toronto.

2345 Si on clique, vous voyez les aménagements de Montréal et Toronto. Ce genre d'aménagement là, l'utilisation de ça, là, j'ai mis une citation en bas de la page, peut-être que je pourrais la lire! C'est un journaliste qui a été à Sugar Beach à Toronto, c'est là qu'a été la plage, bon.

"I'm not sure, furthermore, if Sugar Beach is a place anyone will want to take kids. Sandcastles will be, at best, a challenge, and moats..."

2350 En tout cas, il disait que:

"A five-year-old will say to Mummy – at high volume, over and over again – "but you said it was a beach..."

"Adults may feel similarly underwhelmed..."

2355

Il dit, les gens de Toronto s'attendent à ce que leur parc ait de l'herbe, ils s'attendent à ce que leur plage, il y ait de l'eau avec ça. Actuellement, il y a une piscine, mais il faut pas appeler ça une plage, puis toute la population actuellement de Québec pense que ça va être une plage fluviale.

2360

Quand ils vont s'apercevoir que ça va être une piscine, il va être trop tard. C'est pour ça que je pense qu'un débat public, ce serait une très bonne chose. Au moins dire à la population, c'est fini la plage au Foulon, il y en aura pas pour telle raison, telle raison, très bonnes raisons.

2365

Oublions pas que la plage du Foulon était artificielle et que là, elle est redevenue à son état naturel, tout le sable est parti, sauf une petite lame de sable, mais tout le reste est parti, parce que c'était artificiel. D'abord avec des résidus de dragage, après ça avec des remplissages de sable par la Ville de Sillery. Mais une fois qu'on laisse ça lousse, tout repart avec l'eau. Puis s'il y a un petit peu plus d'eau dans le fleuve, vous allez encore avoir moins de sable, puis ça, ça veut dire des sous, en tout cas, bon.

2370

Mais ils disent, ceux qui aiment ce genre de plage là, c'est les "design types"! Les gens dans le monde du design.

2375

C'est pour ça, regardez, je peux avoir des idées, elles peuvent être toutes mauvaises, ça me ferait plaisir de pas m'intéresser à ça dans le fond, j'aurais d'autre chose à faire dans la vie, mais je reviens au débat public!

2380

À Québec, il y a des gens qui en veulent pas de débat public, puis on sait pourquoi. Ils ont des raisons, mais elles sont toutes en dessous de la table. On voit jamais ça en dehors.

2385

Et si vous voulez avoir un exemplaire de ce qui nous a été dit des fois, en 2004, on a rencontré après, je pense, huit (8) demandes officielles, on a rencontré la Société du 400^e. On était deux (2), il y a un témoin à ça, et puis on a tout donné de la documentation pour un déclubage partiel du bassin Louise. C'est un projet qui est concurrent avec celui de la plage du Foulon. Ça fait que la dame nous a dit, bon bien, merci beaucoup, c'est bien intéressant.

2390

Finalement, je lui ai demandé, avez-vous une idée qui s'oppose? Ah bien là, je peux pas vous le dire. Bon, ça va. Avez-vous une idée des motifs pour lesquels ces gens-là s'opposent à un déclubage partiel ou total du bassin Louise qui est un immense plan d'eau où il y aurait pas de problème d'autos, parce que tout le monde peut y aller à pied, en autobus, n'importe quoi?

2395 Elle a commencé par regarder par la fenêtre de son bureau en bas dans la rue, on était sur
Dorchester, elle a dit, vous savez, bien, hier, il y avait un homme qui était tombé sur le trottoir puis
qui saignait. Là, j'ai bien vu qu'est-ce qui s'en venait! Je lui ai dit, bon bien, vous savez, au centre-
ville, c'est des choses qui arrivent et tout ça, et puis si jamais il y avait une ouverture au public au
bassin Louise, il y aurait un tel mélange de monde qu'il y aurait moyen de voir à ça.

2400 Sa prochaine phrase a été de dire, vous savez, il y a toutes sortes de gens dans Saint-
Roch, encore là j'ai recouvert ça! Mais cette même philosophie nous a été dite par plusieurs
personnes différentes.

2405 Et c'est ça le fondement de la chose. À Québec, il faut se méfier, pas il faut se méfier, mais
la chose est normale, vous avez une ville haute et une ville basse, les deux (2), c'est très très
différent, puis les décisions en général sont prises par des gens qui sont pas dans les quartiers
centraux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On retient votre idée de débat public, je pense que vous avez fait votre point.

2410 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

On peut pas se tromper avec un débat public, ça coûte quasiment rien. Mettez cinq millions
(5 M\$) là-dedans, dix millions (10 M\$), vous allez en sauver soixante-quinze (75 M\$).

2415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors merci beaucoup monsieur Naud.

2420 _____
LUCIE LAVIGUEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 Il nous reste deux (2) mémoires, j'appelle donc madame Lucie Lavigueur.

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

2430 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

2435 **PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:**

Alors moi, je présente mon mémoire en tant que simple citoyenne. Ce sont des opinions essentiellement qui vont reprendre un peu ce qui a été dit ce soir, et je vais lire, je vais essayer de faire ça le mieux que je peux, je sais qu'il est tard.

2440

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je présente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... dans ce secteur.")

2445

Alors je vais présenter cinq (5) points avec lesquels je suis pas d'accord, et le premier concerne le marais. Ça va être le plus long, faites-vous-en pas, les autres sont plus courts!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les aménagements...")

2450

FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... qui seront déversées...")

Le long d'une berge aussi belle. On s'apprête à artificialiser la portion la plus naturelle de la promenade Samuel-De Champlain.

2455

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "À la différence...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 1, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... de 300 mètres.")

2460

De même qu'une plage artificielle, tout ceci, à deux (2) pas du dernier marais côtier de la ville de Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "J'ai l'impression...")

2465

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... préservation intégrale.")

On envisage d'amputer vingt pour cent (20 %) de la superficie du marais de l'anse Saint-Michel alors que sa taille n'est déjà pas très grande. On ne peut affirmer que la destruction de la partie supérieure du marais n'aura aucune incidence sur le reste du marais, chaque zone étant interreliée et importante pour la survie des plantes et de la faune qui y habite ou s'y nourrit.

2470

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le déplacement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 8^e ligne, "... d'arbres et d'arbustes...")

2475 Indigènes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 8^e ligne, "Sur le terrain...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... par exemple.")

2480 On semble en fait accorder une très faible valeur écologique au marais dans le cadre de ce projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "On ne doit pas...")

2485 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... c'est une espèce...")**

2490 Qu'on observe régulièrement. Les données sur la faune benthique proviennent principalement d'une étude qui a été réalisée il y a près de vingt (20) ans dans le secteur Québec-Lévis et d'une étude réalisée en 2006 dans le cadre du projet du terminal méthanier Lévis, donc à quinze kilomètres (15 km) en aval.

2495 Le promoteur souligne par contre la grande variété de poissons qui fréquentent le secteur. Le marais est utilisé pour l'alimentation, la reproduction, la croissance et le repos de plusieurs espèces de poissons dont l'anguille et l'éperlan arc-en-ciel qui sont deux (2) espèces à statut particulier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "En ce qui concerne...")

2500 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et à l'automne.")**

2505 La proximité du marais des zones de résidences augmente encore plus le potentiel d'observation, puisqu'il est facilement accessible à la population. Donc ce qui augmente beaucoup sa valeur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La partie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... et d'arbres existants.")

2510 Même si une partie de la végétation n'est pas indigène et résulte de la perturbation du milieu, elle est bien adaptée au milieu, présente une protection contre les vents, un potentiel d'habitat pour la faune, et sa préservation permettrait de faire des économies en diminuant les coûts de réaménagement.

2515 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 2^e ligne, "On pense souvent...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... le 31 août 2010.")

Et c'est là-dessus qu'est basé l'inventaire du projet, une journée.

2520 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Alors que nous parlons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, 4^e ligne, "... les richesses du marais...")

2525 Et qui inciteraient les familles, les groupes scolaires, les personnes âgées, à venir observer ces richesses de plus près.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 8^e ligne, "Ce pavillon...")

2530 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, "Recommandations", 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... option envisagée.")**

2535 Deux, favoriser une restauration de l'intégrité écologique de la berge et des aménagements naturels au lieu de miser sur des aménagements de type urbain. Nous avons été assez bien servis à ce niveau dans la phase 1 de la promenade.

2540 Trois, pour remplacer le miroir et la piscine, je propose d'installer une petite pataugeoire dans le secteur famille, du type parc Myrand, qui permettrait de centraliser les activités récréatives familiales au même endroit et de conserver le visage naturel du secteur du marais.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "Recommandations", 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans le secteur du marais...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... du fleuve.")

2545 Petit musée en hommage au fleuve!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Réduire...")

2550 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... et lieux de services.")**

En toute saison, ce qui n'est pas le cas présentement.

2555 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Prévoir...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin)

Merci.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour votre présentation. J'aurais une question. Vous dites de ne pas faire de plantation urbaine...

2565

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

C'est pas de pas faire, non, c'est pas de pas faire, c'est que de pas viser que ça. Je trouve qu'au niveau de la phase 1, quand je parle de plantation urbaine, c'est ces herbacés, ces graminées, c'est très bien dans un jardin chez nous, dans une pelouse, mais quand on peut, quand on a accès à un paysage qui est plus naturel, c'est de privilégier les plantes qui sont indigènes et justement en permettant de détruire l'enrochement qui est en haut du marais, il y aurait probablement une colonisation des plantes indigènes qui se ferait naturellement, et c'est ça que je veux dire.

2575

D'essayer de faire en sorte que ce soit une berge naturelle dans le secteur de l'anse Saint-Michel. Je comprends bien que le reste de la phase 3, il va y avoir ce que j'appelle des plantations urbaines, c'est pas juste péjoratifs, la manière de l'utiliser.

2580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je comprends, par opposition à plantes indigènes.

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

2585

Oui, mais pas juste plantes indigènes. Par rapport à – en fait, c'est ces aires gazonnées qu'on met, ce qu'on voit beaucoup dans la phase 1 de la promenade, alors beaucoup d'aires gazonnées, ces graminées, ces herbacés placés symétriquement, tout ça. C'est pas de ça qu'on a besoin au niveau de l'anse Saint-Michel.

2590 On peut enfin faire un aménagement beaucoup plus naturel, laisser les plantes aller, les mauvaises herbes pousser. La biodiversité, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2595 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2600 Quand vous parlez d'avoir un pavillon réduit en termes de dimension, est-ce que c'est un pavillon à aire ouverte que vous privilégieriez?

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

2605 J'ai pas de plan comme tel dans ma tête, mais je sais que je verrais un pavillon vraiment un étage. Moi, je ferais jamais un truc, moi, ça m'a vraiment choquée, l'image qu'on m'a montrée de ce pavillon, je pense que ça a été souligné, cubique, tellement haut!

2610 Je comprends qu'on veuille peut-être climatiser une petite section pour les personnes âgées, les gens qui ont des problèmes de santé, mais je peux pas concevoir qu'on construise un aussi gros pavillon et qu'on le chauffe l'hiver alors qu'on n'est pas capable d'en fournir un pavillon, un abri l'hiver au quai des Cageux. Moi, je vais souvent là avec des personnes âgées, et je ne peux pas, à l'automne, avoir accès à aucune toilette, à aucun endroit alors que ça pourrait être ouvert, ce petit pavillon de service là.

2615 Alors c'était simplement pour faire le contraste entre ce gros pavillon qu'on veut tout faire, climatiser, chauffer, puis on n'est pas capable de fournir le service avec le pavillon actuellement qu'on a à la phase 1.

2620 Mais je le verrais plus bas, beaucoup plus respectueux de la nature, avec beaucoup de bois, des vitrages aussi, mais vraiment sur un étage. Je verrais pas un pavillon de deux (2) étages, avec une petite section qui parlerait des richesses du marais. Pas un gros truc, parce que justement, ce serait pas dans le même, ce serait contraire à ce que je demande, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625 Quand vous parlez de réduire la proportion des aménagements alloués à la voiture, qu'est-ce que vous envisagez comme stationnement?

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

2630

J'ai pas déterminé le nombre de stationnements qu'il faudrait ajouter, supplémentaires, mais ce que je sais, c'est que le stationnement prévu au niveau de l'avancée Shell, je l'éliminerais complètement, complètement, celui-là, parce que je trouve ça inconcevable de penser installer un stationnement à cet endroit-là qui serait vraiment magnifique, sincèrement, pour des pique-niques familiaux, avec cette maison aussi dédiée au fleuve.

2635

Je l'imagine très bien, mais j'imagine pas du tout des cases de stationnement là. Ce serait une erreur monumentale que de faire ça.

2640

Sinon, les autres stationnements, je pense que s'il y en a qui sont aménagés au pied de la falaise, ce serait d'essayer de le faire en conservant les bosquets actuels, les zones de friche le plus possible, et d'intégrer ça, au lieu de tout raser puis de faire des plantations après.

2645

Pour le nombre, tout ça, je laisse les autres qui ont vraiment plus étudié le dossier que moi de déterminer. Moi, c'est vraiment, je voulais être ici en fait seulement pour exprimer une opinion de citoyenne qui est amoureuse de ce site-là, qui le fréquente régulièrement, et je suis inquiète de ce qu'on veut en faire, et c'est vraiment pour ça que c'est orienté vers la section marais.

PAR LE COMMISSAIRE:

2650

Tantôt, vous parliez au niveau de la protection intégrale du marais, vous avez même parlé également, en enlevant le chemin de fer, de profiter de l'occasion pour réduire, conserver une pente, puis développer le haut marais.

2655

Est-ce que ça obligerait également de déplacer la promenade ailleurs ou on pourrait passer dans le même endroit, la même chose pour la piste cyclable?

PAR Mme LUCIE LAVIGUEUR:

2660

Écoutez, moi, ça, ce genre de détail, je n'ai pas considéré ça.

Ce que je vois, c'est une vision globale d'enlever le point majeur, enlever le bassin d'eau, enlever la piscine et la plage, et aménager l'arrière du marais, de façon naturelle, pour valoriser le marais, et que ça devienne un lieu de promenade, de contact étroit avec la nature.

2665

Et c'est ce que devraient permettre tous ces frais qui vont être investis pour déplacer la voie ferrée. Si c'est pour refaire autre chose, mettre du béton partout, je comprends pas qu'on investisse des sommes aussi importantes.

2670 Moi, quand j'ai vu – je veux juste terminer là-dessus – moi, quand j'ai vu ce projet de cent millions (100 M\$) et plus, je me suis tout de suite dit pourquoi on est si pressé de faire ce projet-là alors que les grands domaines qui sont en attente pour être achetés, pourquoi est-ce qu'on ne prend pas cet argent-là, est-ce que la Commission n'achète pas les grands domaines?

2675 C'est minime, le montant d'argent qu'il faut pour acheter les grands domaines, comparé à ce mégaprojet-là, et qu'on n'essaie pas de couper au niveau de ce projet-là, et même de le retarder! Il y a rien qui presse pour ce projet-là. Mais ça presse pour les grands domaines.

2680 Alors j'ai essayé d'au moins voir s'il faut vraiment faire ce projet-là, bien, essayons de le faire du mieux qu'on peut et essayons de préserver ce secteur qui est si important. Et j'ai essayé dans ce mémoire, avec mon mémoire, de souligner comment c'est important, un marais, aussi petit soit-il, d'autant plus que celui-là est proche, est vraiment proche des résidences, et j'imagine des écoles aller le visiter, des groupes scolaires, des personnes âgées.

2685 Je me dis, il faut faire quelque chose avec ça, ça se peut pas qu'on soit en train de démolir, de détruire complètement ce site. Il va être en retrait, le marais. C'est le miroir d'eau, c'est la piscine, c'est cette plage artificielle là qui vont être en avant-plan, puis le petit marais qui va être en retrait.

2690 Puis je trouve ça aberrant comme projet. Alors je voulais juste présenter mon point de vue de citoyenne, mais il y en a plein d'autres qui ont présenté et avec lesquels je suis parfaitement d'accord, et qui ont fait une grande recherche sur le dossier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695 Merci pour votre point de vue.

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

2700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Et finalement, j'appelle le Conseil de quartier de Sillery.

2705 **PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:**

 Bonsoir tout le monde. Je suis impressionnée par votre patience et votre longévité. J'espère, madame Parent, je vous vois blanchir depuis tantôt...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2710

Merci à vous aussi pour votre patience!

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2715

Et pour la sténographe aussi, elle doit avoir les doigts!

Bonsoir à tout le monde. Moi j'aimerais aussi remercier mon équipe au Conseil de quartier, parce que nous, on représente les citoyens.

2720

Je suis Christiane Trudel, la présidente du Conseil de quartier. Je suis accompagnée de Luc Trépanier, celui qui a écrit le mémoire. Et il y a madame Pierrette Vachon-L'Heureux derrière qui a été la correctrice du mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Fondé en 2004...")

2725

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... un élément rassembleur.")

2730

Un aménagement proposé de quatre-vingts millions de dollars (80 M\$) en 2012, pour la troisième phase. Qu'est-ce qu'on aimerait, on a vu les huit (8) jetées, je pense, qui vont être mises en perspective, les huit (8) jetées répertoriées qui seront probablement identifiées au sol. Exemple, jetée du parc de la côte de Sillery, la jetée du quai Frontenac-traversier Saint-Romuald, la jetée de l'anse Saint-Michel, la jetée du Yacht Club.

2735

Si on se limite du site patrimonial de Sillery avec les cinq (5) jetées répertoriées au cadastre, la richesse des cartes géographiques, si on va au texte!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Presque...")

2740

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... toutes remblayées.")

Cette carte de référence des quais et des jetées, vous les voyez, il y en avait plusieurs. Ces jetées et les quais répertoriés en 1879, qui pourraient être identifiés dans le site patrimonial de Sillery.

2745

Ça fait que si on regarde, il y a une espèce de tableau qui dit la grandeur des avancées. Il faut dire que maintenant, on est tout sur le solide, parce que finalement, le boulevard Champlain, ainsi que les promenades, auparavant c'était le fleuve qui allait jusqu'à la falaise.

Ça fait que c'est tout du terrain qu'on a avancé, ça fait qu'on pourrait quand même montrer où est-ce que le fleuve était auparavant avec ces nouvelles jetées.

2750

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce bref tableau...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Les recommandations générales", point B), 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... de l'autobus 16...")

2755

Qui maintenant n'a que quatre (4) voyages le matin et quatre (4) voyages le soir sur les heures de travail.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Les recommandations générales", point B), 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et motiveraient...")

2760

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Les recommandations générales", point C), 3^e ligne, "... d'interprétation.")

2765

Parce que si on va à Charlesbourg sur l'autoroute, il y a une annonce, une pancarte qui annonce "Arrondissement historique de Charlesbourg", "Arrondissement historique de Beauport", mais pour l'Arrondissement historique de Sillery, il n'y a pas de pancarte.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Les recommandations générales", point C), 3^e ligne, "L'identification...")

2770

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... être modifié.")

Et bonifié. Et je crois vraiment qu'il peut y avoir des modifications et de la bonification, puisque lors de la phase 1, le Conseil de quartier, on avait dit notre grain de sel, c'est au sujet des terrains de soccer. La Ville de Sillery venait tout juste de faire des terrains de soccer, puis on voulait juste les déplacer d'un demi-kilomètre (½ km).

2775

Ça fait qu'on leur a dit, bien, au lieu de défaire pour refaire, pourquoi vous utilisez pas déjà, puis bonifier le terrain de soccer qui vient juste d'être fait! Et ça l'a été pris en considération.

2780

Ça fait que j'ai bon espoir que l'écoute des gens qui ont passé à la Commission soit entendue, et je crois que – je suis impressionnée par la quantité de citoyens qui parlent en leur nom et qui ont de l'air à tout aller dans le même sens pour la Commission.

2785

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790 Merci beaucoup. Quelques questions! Vous parlez de la relocalisation du chemin de fer à proximité du boulevard. Est-ce que c'est le boulevard dans sa position actuelle ou le boulevard dans sa position proposée?

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2795 D'abord, est-ce que c'est vraiment obligatoire de déplacer la voie ferrée, parce que ça fait partie quand même d'un gros coût sur le budget du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Donc vous remettez en question la relocalisation de la voie ferrée?

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

Oui.

2805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et non pas du boulevard?

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2810 Non, pas du boulevard. Parce que si on regarde, quand ils ont fait la phase 1, l'espèce de viaduc pour laisser passer, c'est sûr que ça n'a pas été planifié, mais pourquoi faire un nouveau viaduc pour le train, puis là, finalement de l'ôter pour le faire passer de l'autre côté?

2815 Ça l'a été fait pour 2006-2007, pour la phase 1, le viaduc pour le train.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820 Bien, on va vous donner un droit de rectification à la fin!

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2825 J'apprécie, là, parce que j'avais comme l'impression que la piste cyclable qui a été faite le long, c'était pas là avant. Ils ont tout élargi le viaduc pour les vélos.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK.

2830 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une question complémentaire à ce qui vient d'être posé! Votre opposition de déplacer le chemin de fer près du boulevard, ça veut dire également de laisser le viaduc tel qu'il est là?

2835 **PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:**

Oui.

2840 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est bien ça?

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2845 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2850 OK. Puis le quai Frontenac, la même chose? Autrement dit, il n'y aura pas d'accès pour le quai Frontenac?

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2855 Le quai Frontenac, on pourrait faire juste un petit viaduc qui pourrait passer sous la voie ferrée et donner accès au quai Frontenac.

PAR LE COMMISSAIRE:

2860 OK.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2865 Ce serait moins dispendieux que de déplacer toute une voie ferrée. Parce que si je regarde les propositions des citoyens, en général, c'est toujours des propositions économiques.

2870 Dans le fond, on a conscience que tout ce qui va être sur le développement, que tout l'argent qui va être placé, à quelque part, je pense que les citoyens en veulent le plus possible pour l'investissement. Ça fait que c'est un peu comme dans votre maison, vous allez essayer, avec le minimum possible, de faire le plus possible. Ça fait que quand il y a des choses qui sont belles, bien, on va essayer de les conserver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875 On vous remercie beaucoup pour votre mémoire.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

Merci beaucoup.

2880

**DROIT DE RECTIFICATION
PHILIPPE PLANTE**

2885 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ceci clôt les présentations pour ce soir.

Je crois qu'il y a une demande de rectification, monsieur Plante!

2890

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2895 Bonjour. Le viaduc a été construit dans les années soixante, lors de la création du boulevard. Il y a eu effectivement l'aménagement de la piste cyclable vers 2006 en porte-à-faux sur l'enrochement.

Mais le viaduc était là depuis belle lurette.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2900

Merci beaucoup.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

2905 Bien, je me permets d'exprimer. C'est que la bande cyclable est quasiment d'une largeur, vous savez laquelle je parle, la bande, ça a tout été rajouté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910 Oui, c'est bien. Merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

2915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je remercie tous les citoyens qui se sont présentés ce soir et qui ont soumis des mémoires. Ça va certainement amener la Commission à se poser d'autres questions.

2920

Nous poursuivons demain après-midi, donc ici dans la même salle, nous avons encore une série de mémoires, et je vous invite à vous y rendre pour entendre les mémoires qu'il reste à entendre.

2925

Alors bonne soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUIN 2013 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

2930

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2935



DENISE PROULX, s.o.